



Omnes Capital

Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n°2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe F des instructions DOC-2008-03 et DOC-2014-01 de l'AMF.

Table des matières

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
1.1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
1.1.1. Critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement	4
1.1.2. Périmètre des produits financiers concernés	5
1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	6
1.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	6
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité.....	6
2.1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement.....	6
2.1.1. Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période.....	6
2.1.2. Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période.....	6
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	7
2.2.1. Engagement envers la préservation de l'environnement	7
2.2.2. Notre fonctionnement.....	7
2.2.3. Engagement envers une gouvernance transparente et responsable	8
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	8
3.1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	8
3.1.1. Connaissances et expérience des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG	8
3.1.2. Dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP	8
3.2. Politique de rémunération.....	8
3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	9
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre	9
4.1. Présentation de la politique d'engagement actionnarial.....	9
4.1.1. Principe et organisation.....	9
4.1.2. Périmètre d'exercice des droits de vote.....	9
4.1.3. Focus sur le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.....	10

4.2.	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre.....	10
4.3.	Bilan de la politique d'engagement actionnarial	10
4.4.	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.....	10
5.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	11
5.1.	Taxonomie.....	11
5.2.	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.....	11
6.	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris.....	11
6.1.	Principes généraux	11
6.2.	Objectif d'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Construction Energie Plus 2.....	12
6.3.	Objectif d'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Capenergie 4 et 5.....	13
7.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	14
8.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	16
8.1.	Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation et de gestion des risques lié à la prise en compte des critères ESG.....	16
8.2.	Caractérisation des risques en matière de durabilité.....	16
8.3.	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques	18
8.4.	Plan d'action pour la réduction à l'exposition aux risques.....	19
8.5.	Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	19
9.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 / 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	19
10.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	20
11.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
12.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	21
13.	Politique d'engagement.....	22
14.	Références aux normes internationales	23
	Appendix I - Principales Incidences Négatives des Fonds gérés	24

I/ Informations issues des dispositions de l'article 29 de la Loi relative à l'Energie et au Climat

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Depuis plus de 20 ans, Omnes s'engage auprès d'entrepreneurs et de porteurs de projets d'infrastructure, en mettant en œuvre des stratégies de création de valeur durable. Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères non-financiers dans les partenariats que nous développons avec les entrepreneurs est essentielle pour créer de la valeur sur le long-terme. Ainsi, nous portons une attention particulière à la préservation de l'environnement, à la valorisation du capital humain et à la mise en place de structures de gouvernance transparentes et responsables.

Notre ambition est de jouer un rôle proactif dans l'amélioration des normes ESG des entreprises de notre portefeuille et d'aller plus loin dans notre approche de l'ESG.

1.1.1. Critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement

Engagement envers la préservation de l'environnement : Dans l'exercice de son activité d'investissement, Omnes accompagne les entreprises en portefeuille dans leur démarche de progression en matière d'ESG, notamment de durabilité. Ainsi, nous sommes vigilants quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant à assurer la durabilité. Nous encourageons l'utilisation de systèmes de contrôle de consommation d'énergie et favorisons les actions de réduction de la consommation d'eau, de déchets et autres consommations impactant l'environnement. Dans le cas de projets d'infrastructure, la contribution à la décarbonation est un axe essentiel de nos investissements, et une attention particulière est également portée à la protection des écosystèmes locaux.

Engagement envers le capital humain : Au niveau de nos investissements, nous nous efforçons de diffuser nos valeurs dans les entreprises en portefeuille. Nous encourageons le développement de politiques des ressources humaines, la promotion interne et les programmes de gestion des carrières respectant l'égalité entre les individus. Nous favorisons également la création d'équipes de direction incitant à l'échange et aux prises de décision collégiales, afin d'accroître la proximité entre le management et les employés. Nous soutenons les actions en faveur du dialogue social et mettons l'accent sur la sécurité et les conditions de travail.

Engagement envers une gouvernance transparente et responsable : Au niveau de nos investissements, nous attachons une grande importance au développement de relations de confiance avec les sociétés en portefeuille. Ceci facilite la mise en œuvre de solutions constructives et de stratégies communes avec les équipes de direction en place, renforçant ainsi nos partenariats existants. Cette approche s'est traduite par un historique de performance solide et a permis de créer des partenariats de long-terme avec les managers des participations qui perdurent après la sortie de nos fonds. Nous sommes également attentifs quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant au respect de leurs contreparties et au respect par ces dernières de leurs obligations.

1.1.2. Périmètre des produits financiers concernés

L'ensemble de nos fonds institutionnels sont concernés. Le dispositif de suivi ESG est néanmoins adapté en fonction des stratégies pour tenir compte des spécificités sectorielles, de maturité des entreprises et de positionnement des fonds Omnes dans l'actionnariat des entreprises sous-jacentes.

- **Les analyses ESG mises en place par Omnes :**

La gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG est réalisée soit par fonds soit par famille de fonds. Omnes a mis en place un dispositif de notation ESG de ses participations permettant de les classer au regard de leurs caractéristiques propres, de leur niveau de risques et d'identifier les axes d'amélioration à proposer. Les notations sont réalisées au moment de l'investissement puis sont mises à jour annuellement sur la base d'un questionnaire dédié.

- **Les analyses ESG : principes**

Les fonds gérés par Omnes prennent en compte tout ou partie des critères ESG listés en annexe du rapport de durabilité disponible sous <https://sustainability.omnescapital.com/01/>.

Des due diligences sont réalisées lors de chaque investissement nous permettant d'appréhender les risques encourus par chaque participation du portefeuille. Pour les sociétés représentant un risque ESG, Omnes sensibilise la société sur l'importance de la mise en place de politiques internes adaptées et sur les bénéfices à attendre à court, moyen et long terme d'une telle politique. Omnes s'engage également à établir avec plusieurs de ses participations un plan d'actions vers une meilleure prise en compte des facteurs ESG.

- **Les analyses ESG : cas particuliers des fonds de capital-risque**

Les fonds de capital-risque sont dédiés aux investissements dans des sociétés innovantes, des sociétés jeunes en cours de développement. Ainsi, le dispositif de suivi ESG mis en place à leur égard doit être adapté à leur taille, à leur secteur d'activité et aux risques ESG qu'elles peuvent représenter.

Les fonds de capital-risque n'intègrent pas le même degré d'exigences en termes ESG dans leurs décisions d'investissement mais nous sensibilisons toutes ces sociétés sur l'importance de mettre en place des politiques internes améliorant la prise en compte des critères ESG.

- **Les analyses ESG des fonds de co-investissement**

Les fonds de co-investissements sont majoritairement destinés à investir de manière minoritaire aux côtés d'autres investisseurs. Ainsi, le dispositif de suivi ESG mis en place et le dispositif de notation doit également être adapté à leur statut de minoritaires et aux caractéristiques de cette activité. Dans la sélection des investissements de ses fonds de co-investissement, Omnes porte une attention particulière aux engagements ESG des investisseurs principaux qui nous apportent l'opportunité. Lorsque les fonds de co-investissement sont majoritaires, Omnes met en place son dispositif de notation et de suivi annuel des améliorations mises en œuvre.

- **Le dispositif de notation développé par Omnes**

Notre ambition est de concevoir une liste spécifique d'indicateurs allant au-delà des modèles de reporting ESG habituels et alignés sur les valeurs fondamentales d'Omnes. Omnes a ainsi défini une série d'indicateurs pour l'ensemble des aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise en intégrant notamment les risques spécifiques d'atteinte à la biodiversité et d'impact sur le changement climatique. Ces indicateurs sont notamment : l'existence d'une politique environnementale, d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de certifications environnementales, de la mise en place de plans

d'actions (lutte contre le changement climatique, réduction de la consommation d'eau, des déchets, de protection de la biodiversité et des écosystèmes...). Sur la base des indicateurs de risques identifiés, Omnes attribue une note à chaque participation du portefeuille. Ces notes sont ensuite révisées chaque année sur la base des informations transmises par les participations au travers d'un questionnaire annuel ESG. Ce questionnaire est confié à un prestataire spécialisé sur ces thématiques.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Omnes édite un rapport annuel ESG pour chaque fonds, présentant la politique ESG de la société de gestion et les résultats spécifiques de chacune des sociétés en portefeuille. Le rapport ESG de chaque fonds n'est pas public, mais réservé aux investisseurs du fonds.

Par ailleurs, des side letters incluant des demandes spécifiques sur les enjeux ESG sont signées avec les souscripteurs qui en font la demande.

1.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Omnes est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) depuis 2009, et d'Initiative Climat International (iCI) depuis 2016.

Omnes est membre de la Commission Sustainability de France Invest et soutient l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mis en place par le ministère du Travail.

Omnes a formalisé son engagement à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement, ses pratiques actionnariales et au niveau de la Société de Gestion.

La politique d'Omnes en la matière est disponible sous [Sustainable Finance Disclosures - Omnes Capital](#).

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

2.1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

2.1.1. Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période

A partir de 2023, Omnes s'est dotée d'une équipe transverse dédiée, chargée de superviser la poursuite de l'intégration ESG au sein de nos investissements et d'améliorer la performance durable de notre société de gestion. Ils contribuent à hauteur de 100% de leur temps au suivi des enjeux ESG.

Cette équipe s'appuie sur des représentants de toutes les équipes d'investissement.

Au total, au 31 décembre 2024, 10 collaborateurs sur 65 sont impliqués spécifiquement dans le déploiement de la stratégie ESG, soit 15% des collaborateurs Omnes. Ils contribuent en moyenne à hauteur de 15% de leur temps au suivi des enjeux ESG.

2.1.2. Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période

En 2024, le montant dédié aux données ESG était de 24,5 K€ et le montant dédié aux prestataires ESG était de 300,5 K€.

Les pourcentages rapportés aux encours ne sont donc pas significatifs.

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

2.2.1. Engagement envers la préservation de l'environnement

Pour Omnes, adopter un comportement environnemental responsable est une priorité. La Société de Gestion cherche à limiter son impact environnemental, met en œuvre des mesures de réduction de sa consommation d'énergie et d'eau, de recyclage des déchets, de contrôle de sa consommation de papier et autres fournitures de bureau, de contrôle du chauffage et de l'éclairage des bureaux. Omnes a renouvelé son contrat avec un fournisseur d'électricité 100% verte (pas d'énergie nucléaire).

Omnes incite ses employés à utiliser les transports publics ou le vélo. En effet, la mobilité verte des employés reste encouragée avec le pass-mobilité durable pour encourager les employés à utiliser le vélo pour venir au bureau.

L'engagement d'Omnes envers la protection de l'environnement s'est notamment traduit par le lancement, en 2006, du premier fonds français de capital investissement entièrement dédié aux énergies renouvelables. Aujourd'hui, le périmètre d'investissement d'Omnes s'est élargi à la transition énergétique avec les infrastructures d'énergies renouvelables (notamment éolien, photovoltaïque) d'une part, mais également la décarbonation des infrastructures urbaines avec la création d'une équipe dédiée à l'investissement dans des actifs réels urbains répondant à des besoins essentiels et alignés sur l'Accord de Paris.

Dans l'exercice de son activité d'investissement, Omnes accompagne les entreprises en portefeuille dans leur démarche de progression en matière d'ESG, notamment de durabilité. Ainsi, nous sommes vigilants quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant à assurer la durabilité. Nous encourageons l'utilisation de systèmes de contrôle de consommation d'énergie et favorisons les actions de réduction de la consommation d'eau, de déchets et autres consommations impactant l'environnement. Dans le cas de projets d'infrastructure, la contribution à la décarbonation est axe essentiel de nos investissements, et une attention particulière est également portée à la protection des écosystèmes locaux.

2.2.2. Notre fonctionnement

Chez Omnes, nous sommes convaincus que nos collaborateurs sont notre principale richesse. Nous portons une attention particulière à leurs parcours professionnel en leur permettant d'accéder à des responsabilités et en leur offrant des programmes de formation adaptés, notamment en matière d'enjeux de changement climatique. Nous souhaitons offrir à chacun la possibilité de se développer, tant sur le plan professionnel qu'en tant qu'individu. Nous visons à instaurer un esprit d'équipe et une recherche de l'excellence afin d'impliquer chaque collaborateur dans la mise en œuvre de nos objectifs communs et de fournir des services aux meilleurs standards de marché à nos investisseurs. Nous sommes par ailleurs convaincus que le bien-être de nos collaborateurs repose sur un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Afin d'exprimer nos valeurs au-delà de notre métier d'investisseur, nous avons lancé un programme philanthropique orienté vers le soutien d'associations caritatives dédiées à la jeunesse et actives sur les thématiques de l'éducation, de l'insertion et de la santé. Cette action est menée au travers d'une fondation gérée par des collaborateurs d'Omnes.

Au niveau de nos investissements, nous nous efforçons de diffuser nos valeurs dans les entreprises en portefeuille.

Nous encourageons le développement de politiques des ressources humaines, la promotion interne et les programmes de gestion des carrières respectant l'égalité entre les individus. Nous favorisons également la création d'équipes de direction incitant à l'échange et aux prises de décision collégiales, afin d'accroître la proximité entre le management et les employés. Nous soutenons les actions en faveur du dialogue social et mettons l'accent sur la sécurité et les conditions de travail.

2.2.3. Engagement envers une gouvernance transparente et responsable

Omnes a mis en place une structure de gouvernance comprenant un Conseil de surveillance orientant la stratégie de la société et un Comité de Direction supervisant son développement opérationnel.

La direction d'Omnes agit et communique de manière transparente avec ses collaborateurs. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance qui se traduit par des politiques de rémunération et de bonus transparentes, en ligne avec les standards de marché, la mise en place de systèmes rigoureux de contrôle des risques, et un engagement clair dans ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment et de contrôles anticorruption.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

3.1.1. Connaissances et expérience des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG

L'expérience de long terme des associés gérants d'Omnes leur permet d'appréhender et de superviser la stratégie ESG de la société de gestion. Les associés gérants disposent de compétences complémentaires en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, transition énergétique, gestion des ressources humaines et mise en place et gestion d'organes de gouvernance. A travers leurs expériences professionnelles respectives, ils sont en mesure d'appréhender les enjeux ESG auxquels la société de gestion fait face.

3.1.2. Dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP

Un comité opérationnel dédié à la thématique ESG a été mis en place. Composé de 10 collaborateurs d'Omnes sous la responsabilité de Michael Pollan, Associé gérant, et dirigée par Lina Zovic, Partner, en charge des opérations financières et des ESG, il nous permet de définir et d'améliorer la prise en compte des risques ESG dans les stratégies d'investissement.

Ce comité a également pour fonction d'adopter des mesures positives au sein même de la Société de Gestion (gestion des déchets, impact carbone, politiques salariales...) en collaboration avec le Comité de Direction.

3.2. Politique de rémunération

La politique de rémunération d'Omnes prend en compte l'intégration des risques en matière de durabilité par les collaborateurs dans le cadre de leur activité. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements.

Dans l'attribution des rémunérations fixes et variables, la Direction d'Omnes s'appuie sur un Comité des Rémunérations.

3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Omnes a mis en place une structure de gouvernance comprenant un Conseil de surveillance orientant la stratégie de la société et un Comité de Direction supervisant son développement opérationnel.

La direction d'Omnes agit et communique de manière transparente avec ses collaborateurs. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance qui se traduit par des politiques de rémunération et de bonus transparentes.

En tant qu'Associé gérant, Michael Pollan est membre du Comité de Direction et porte ainsi au niveau de la direction d'Omnes la stratégie ESG de la société de gestion.

4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

L'ensemble des fonds gérés par Omnes sont concernés par la stratégie d'engagement.

4.1. Présentation de la politique d'engagement actionnarial

4.1.1. Principe et organisation

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement. Plus précisément, la politique vise à présenter :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° Le coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

4.1.2. Périmètre d'exercice des droits de vote

Omnes a pour politique de participer physiquement à toutes les assemblées d'actionnaires des participations des véhicules d'investissement sous gestion et d'exercer les droits de vote qui y sont attachés. Omnes se fait généralement représenter aux assemblées par le Responsable du dossier ou par toute personne disposant d'un pouvoir (ou dans quelques cas limités, via un vote par correspondance).

En tout état de cause, Omnes recommande :

- ✓ d'exercer son rôle d'actionnaire en fonction de l'intérêt social de la participation dans laquelle elle a investi et donc dans l'intérêt des porteurs de part ou actionnaires des véhicules d'investissement gérés,
- ✓ d'éviter de ne pas se prononcer sur les résolutions soumises,

✓ de ne pas effectuer un vote « Blanc ». Toutefois, Omnes pourra s'abstenir d'exercer ses droits de vote en fonction des principes de la présente politique.

Omnes conserve toute l'expertise nécessaire pour apporter une information sur les votes exprimés et abstentions ou sur chaque résolution ainsi que les raisons de ces votes ou abstentions.

Par dérogation à ce qui est exposé ci-dessus, Omnes décide d'exercer ses droits de vote dans les sociétés cotées sur un marché d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu lorsque le seuil de 5%¹ de détention des droits de vote ou du capital des titres considérés est atteint ou dépassé par un ou plusieurs véhicules d'investissement sous gestion, coactionnaires.

4.1.3. Focus sur le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Omnes suit régulièrement les performances financières et le développement stratégique de ses participations par sa présence au sein de leurs organes sociaux, le reporting mis en place et les relations informelles développées avec les dirigeants.

Omnes module toutefois son intervention dans les politiques internes des participations au regard notamment des engagements pris dans la documentation juridique étant rappelé, qu'en aucun cas, Omnes n'intervient dans la gestion des participations.

Omnes identifie les axes d'amélioration possible pour chaque participation en fonction de leur secteur d'activité, leur situation géographique, leur dispositif d'approvisionnement, leur politique salariale (...), et incite les dirigeants à prendre en compte, dans leur stratégie de développement, et dans la mesure du possible, ces axes d'amélioration.

L'exercice des droits de vote d'Omnes au sein des organes sociaux des participations prend en compte les améliorations ESG.

4.2. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Omnes a engagé un dialogue sur la politique ESG avec 69 sociétés en 2024. Les avancées de l'engagement sont répertoriées dans les rapports ESG disponibles uniquement pour les souscripteurs des fonds.

4.3. Bilan de la politique d'engagement actionnarial

La responsable conformité s'assure du suivi de la politique d'engagement actionnarial, mais ne contrôle pas les résolutions / sujets portés au vote lors des conseil d'administration ou assemblées générales.

En 2024, aucun manquement n'a été relevé.

4.4. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les restrictions d'investissement sont précisées dans la documentation juridique de chaque fonds. Globalement, les actifs des fonds gérés par Omnes ne sont pas orientés vers des entreprises dont l'activité principale relèverait de l'un des secteurs suivants :

- la production, le commerce ou les services liés au clonage reproductif d'êtres humains ;
- les activités impliquant des animaux vivants à des fins scientifiques et expérimentales, y compris l'édition génétique et l'élevage de ces animaux, sauf en

¹ Ce seuil correspond au 1^{er} seuil réglementaire donnant lieu à une déclaration de franchissement de seuil auprès de l'AMF.

conformité avec la Directive européenne 2010/63/UE sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

- la production et la vente de tabac et de produits alternatifs au tabac tels que les vaporisateurs et les cigarettes électroniques (produits de chauffage du tabac) ;
- la production et la vente de boissons alcoolisées distillées ;
- la vente de produits pharmaceutiques et chimiques (agricoles et industriels) soumis à interdiction dans les pays d'investissement, tels que listés dans les Listes consolidées des Nations Unies de produits dont la consommation et/ou la vente ont été interdites, retirées ou non approuvées par les gouvernements ;
- la production et le commerce de drogues et de substances ;
- la fabrication et la vente d'armes militaires et de munitions interdites ;
- la fabrication et la vente de mines antipersonnel et/ou de bombes à sous-munitions ;
- les activités de jeu (en ligne ou hors ligne), et les équipements et installations de jeu (y compris les casinos) ;
- la production, la distribution et la vente au détail de pornographie ;
- la prostitution, le commerce du sexe, et les infrastructures, services et médias associés ;
- l'extraction de gisements minéraux des fonds marins ;
- l'exploration, l'extraction, le transport et le raffinage de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels, ou de charbon thermique ;
- la production d'électricité à partir de charbon, de pétrole et de gaz.

Le respect de ces restrictions est contrôlé avant chaque investissement des fonds gérés.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5.1. Taxonomie

Seul le fonds Capenergie 5 mesure son alignement à la taxonomie. L'ensemble des actifs ciblés par ce fonds sont éligibles à la taxonomie et le fonds vise 100% d'investissements durables.

5.2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Aucun des fonds gérés par Omnes n'investit dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris

6.1. Principes généraux

La stratégie d'alignement d'Omnes avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris s'appuie sur le recentrage des stratégies d'investissement de la société de gestion autour de la thématique de la transition écologique et énergétique. Ainsi, la majorité des encours de la société de gestion ciblent des investissements dans des entreprises ou des actifs d'infrastructure qui contribuent à réduire significativement les émissions de carbone générées par l'activité humaine.

A travers leur thèse d'investissement, les fonds Capenergie et Construction Energie Plus sont engagés à financer la transition vers une économie durable et décarbonée. Les fonds Capenergie promeuvent la construction de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe, tandis que les fonds Construction Energie Plus développent des actifs dont l'utilisation réduira l'impact carbone des infrastructures et de la mobilité dans les villes.

Ainsi, les fonds Capenergie et Construction Energie Plus les plus récents soutiennent activement les objectifs de long terme en matière de réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris et concentrent les efforts actuels de la société de gestion pour s'aligner avec ces objectifs.

6.2.Objectif d'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Construction Energie Plus 2

Les secteurs de la construction et de l'immobilier sont fortement émetteurs de carbone. Pour contribuer à la décarbonation du secteur immobilier, Construction Energie Plus 2 a pour ambition de financer des actifs immobiliers en France et en Europe dont les émissions carbonées seront significativement réduites par rapport à la moyenne du marché ou à la réglementation en vigueur, grâce à la construction ou à la rénovation bas carbone.

En conséquence, le Fonds a un objectif d'investissement durable environnemental, au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur financier (« SFDR »). Cet objectif d'investissement durable est de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de carbone dans les villes en investissant dans des actifs immobiliers et d'infrastructure qui répondent à des critères alignés sur l'Accord de Paris².

Pour chaque type d'actif, Omnes, avec l'aide d'un cabinet de conseil externe, a défini des critères adaptés pour évaluer si l'investissement peut s'aligner sur son objectif d'investissement durable en atteignant les objectifs à long terme fixés par l'Accord de Paris (c'est-à-dire une trajectoire limitant la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels). Ces critères sont déterminés et contrôlés dès la phase de pré-investissement, et doivent être vérifiés à tous les stades de développement des projets.

Tableau 1 – Critères de définition d'une trajectoire d'alignement 2°C par type d'actifs :

Type d'actifs	Critères d'alignement
Immobilier	
Construction	(1) Atteinte du seuil RE 2020 ³ 2025 (2) 10% de réduction de la consommation d'énergie primaire par rapport à la RE 2020
Rénovation	Dispositif Eco Energie Tertiaire ⁴ pour les bâtiments tertiaires ou Critères de contribution substantielle de la taxonomie européenne pour l'activité " 7.2 Rénovation de bâtiments existants (contribuer à l'atténuation du climat) " pour les autres lignes de rénovation.
Infrastructure	

² L'Accord de Paris sur le changement climatique est le premier accord universel juridiquement contraignant pour lutter contre le changement climatique. Il a été signé le 22 avril 2016 et ratifié par l'Union européenne le 5 octobre 2016. Le texte de l'accord est disponible ici : [Adoption of the Paris Agreement](#).

³ RE 2020 (Règlement Environnemental 2020) au sens du Décret n. 2021-1004 du 29 juillet 2021 est un règlement français (transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments EPBD) visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments neufs et à réduire les émissions de carbone dès la phase de construction, fixant des seuils sur l'intensité carbone des bâtiments (kg CO₂eq /m²).

⁴ Dispositif Eco Energie Tertiaire au sens du décret n°. 2019-771 du 23 juillet 2019 (Décret relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires) est un règlement français visant à contribuer à la transition énergétique en réduisant l'empreinte environnementale des bâtiments tertiaires. Le décret impose aux bailleurs et occupants d'immeubles de plus de 1 000 m² à usage tertiaire de réduire leur consommation d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Il s'inscrit dans les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique.

Data Center	PUE (« Power Usage Effectiveness » / Efficacité d'utilisation de l'énergie) ⁵ L'alimentation électrique de la France étant très décarbonée, les datacenters avec un PUE inférieur à 2,5 sont alignés sur la trajectoire 2°C de l'accord de Paris.
Réseaux de chaleur et de froid urbains en France et en Belgique	Critères de contribution substantielle de la Taxonomie européenne pour l'activité " Distribution de chauffage/froid urbain (contribuant à l'atténuation du climat) " complétés par des ajustements spécifiques du mix énergétique (par exemple plus d'énergie renouvelable) utilisé par le réseau pour être aligné sur l'accord de Paris
Projets d'efficacité énergétique	Critères de contribution substantielle de la taxonomie européenne pour l'activité " 3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments (contribuant à l'atténuation du climat) "
Parking intelligent	Evaluation au cas par cas
Stations de recharge pour véhicules électriques	Etant donné que (i) le facteur d'émission moyen de la production électrique française est faible ; et que (ii) l'augmentation de la part des véhicules électriques est un élément central de la réduction des émissions du secteur des transports, l'installation de bornes de recharge en France est estimée générer des réductions d'émissions par rapport au scénario 2°C (avec des émissions évitées supérieures à 300kTCO2eq par année).

Fin 2024, tous les investissements de CEP2 étaient alignés sur l'objectif de 2°C.

5.3. Objectif d'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Capenergie 4 et 5

Le développement de plateformes d'énergies renouvelables contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des modes de production d'énergie faiblement carbonés comparativement aux sources d'énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. Omnes est un acteur pionnier et leader de cette transition énergétique et le fonds Capenergie 4 et 5 incarne cette ambition. Les objectifs détaillés de ces fonds sont présentés dans les rapports dédiés.

A ce jour, cette contribution est en cours de formalisation dans la stratégie Climat du fonds, et aucun objectif quantitatif de réduction n'a pour le moment été fixé.

Dans l'attente de la formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO₂ pour Capenergie 4, nous évaluons l'alignement du fonds aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs – les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de CO₂ évitées.

Au cours des premiers mois de 2024, nous avons développé un benchmark de performance climatique pour Capenergie 4 et son fonds successeur, Capenergie 5. Nous avons également développé une boîte à outils climatique, qui comprend des leviers de décarbonation pour les sociétés en portefeuille des deux fonds. Nous accompagnerons les sociétés de notre portefeuille dans la définition de leurs propres objectifs de décarbonation.

⁵ Le Power Usage Effectiveness est le rapport de l'énergie totale consommée par un datacenter sur l'énergie totale réellement utilisée par les systèmes informatiques (serveurs, stockage de données). Il dénote l'efficacité énergétique de l'infrastructure.

Table - Emissions de GES et Emissions de CO2 évitées de fonds Capenergie 4 et Capenergie 5

Indicateur	Résultats 2024	Taux de couverture ⁶	Détails
Emissions de GES	1 144 602 tCO₂e , représentant 130 898 tCO₂e au niveau du fonds ⁷	70%	10 entreprises sur 14 ont pu calculer leur empreinte carbone en 2024. En effet, la majorité d'entre elles sont des structures de petites tailles à un stade de développement précoce. Nous accompagnons nos entreprises dans l'évaluation de leur empreinte carbone. Des travaux d'harmonisation des méthodologies ont été menés en collaboration avec les entreprises au cours de l'année 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
Emissions de CO2 évitées	244 361 tCO₂ représentant 131 321 tCO₂ au niveau du fonds ⁸	89%	En 2024, quatre entreprises ont des projets opérationnels et ont généré 1 608 GWh d'électricité issue de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a évalué à 244 361 tCO ₂ le montant des émissions évitées grâce à la production d'énergies renouvelables. Les émissions de CO ₂ évitées augmenteront dans les années à venir, à mesure que les projets actuellement en développement et en construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en-deçà des 2°C, et en cela la stratégie de Capenergie 4 et 5 sont pleinement alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Les fonds Capenergie 4 et Capenergie 5 n'utilisent pas les indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union Européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A travers notre démarche d'investisseur responsable, nous reconnaissons l'érosion significative de la biodiversité causée par l'activité humaine et notre responsabilité pour limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes.

Les investissements en infrastructure d'Omnes concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité générée par l'activité d'investissement de la société de gestion. Ainsi, la stratégie d'alignement des encours sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité sera principalement portée par l'activité d'investissement en infrastructure de la société de gestion.

A date, les investissements en infrastructure d'énergies renouvelables et en infrastructures de la ville durable intègrent systématiquement l'analyse des enjeux liés à la biodiversité dans

⁶ Exprimé en pourcentage des encours totaux de Capenergie 4 et Capenergie 5.

⁷ Montants pondérés par la part de détention d'Omnes dans les entreprises du portefeuille. Ce montant exclut les émissions de GES de Prosomnes, qui a été cédée le 30 octobre 2024, et de Better Energy.

⁸ Ce montant exclut les émissions de GES de Prosomnes, qui a été cédée le 30 octobre 2024, et de Better Energy, bien que les deux sociétés aient eu des projets en opération en 2024.

les due diligence d'investissement. Ceci implique d'identifier l'impact des projets sur la biodiversité, afin d'évaluer les moyens disponibles pour protéger cette biodiversité ou mettre en place des mesures de compensation efficaces.

L'analyse des enjeux de biodiversité se fait directement au niveau des émetteurs (porteurs de projets).

Au niveau des fonds Capenergie, nous avons défini comme priorité pour 2024 - 2025 la formalisation de notre stratégie d'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Ceux-ci ont été fixés par la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, et consistent en :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Une stratégie Climat & Biodiversité sera ainsi élaborée pour notre activité d'investissement en infrastructures renouvelables.

En 2024, nous avons entrepris d'établir la conformité de Capenergie 4 et Capenergie 5 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers le reporting des 2 indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs incluent :

- La part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites localisés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones ;
- La part des investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques foncières / agricoles durables.

L'utilisation de ces deux indicateurs nous permet à la fois de nous assurer de la mise en place de mesures de protection appropriées par les entreprises du portefeuille opérant proche ou sur des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la présence de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. Ainsi, nous nous assurons que Capenergie 4 et Capenergie 5 répondent aux deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 cités précédemment. Les résultats des indicateurs des fonds sont présentés dans leurs rapports dédiés.

Au regard des informations reçues en 2024 et de nos ambitions fixées en 2023, l'accompagnement de nos entreprises dans les reportings d'informations liées à la biodiversité a atteint ses objectifs ; pour l'exercice à venir nous souhaitons continuer sur cette trajectoire. En effet, ce reporting nous permettra d'identifier des pratiques vertueuses mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité, et de capitaliser sur ces dernières en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille.

Sur l'exercice écoulé, nous avons développé un benchmark de performance biodiversité pour nos fonds énergie Capenergie 4 et Capenergie 5. Nous avons également développé une boîte à outils biodiversité, qui comprend des leviers d'action pour les sociétés en portefeuille des deux fonds. Nous avons également investi dans des outils pour nous permettre de produire une empreinte biodiversité. Nous continuerons d'accompagner les sociétés de notre portefeuille dans la définition de leurs propres objectifs. Le reporting et l'accompagnement des entreprises en portefeuille sera ainsi au cœur de la stratégie visée par Omnes.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

8.1. Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation et de gestion des risques lié à la prise en compte des critères ESG

La politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité d'Omnes a été réalisée en conformité avec l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Celle-ci vise à décrire la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer aux risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investisseurs. Ils sont traités selon les axes suivants :

- Environnement : questions relatives au changement climatique (risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), impact sur l'habitat, utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité) ;
- Social : questions relatives à l'écart de rémunérations hommes/femmes ou toute autre forme de discrimination, le respect des droits définis par l'organisation internationale du travail, la couverture sociale des employés, le travail des enfants ou encore la protection face aux accidents du travail ;
- Gouvernance (émetteurs) : questions relatives aux règles d'indépendance des conseils d'administration et autres organes de décision des sociétés, la répartition homme/femme au sein des équipes dirigeantes, la structure de gestion, les politiques de prévention du risque LCB-FT incluant la corruption et la fraude fiscale.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, notamment dans la mesure où les risques doivent s'analyser différemment selon le secteur et les spécificités de l'activité des entreprises, ainsi que selon leur stade de maturité. L'analyse de la durabilité est réalisée sur la base d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation, mais cohérents d'un point de vue méthodologique. Omnes Capital s'appuie essentiellement sur des audits et des remontées d'information de la part de ses participations. Nous devons ainsi prendre en compte le risque lié à la mauvaise information dans le cadre des analyses ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités de durabilité dans notre processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'appréhender tous les potentiels risques à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

8.2. Caractérisation des risques en matière de durabilité

Nous avons regroupé les risques en matière de durabilité sous 4 grandes catégories : les risques liés au changement climatique, à la biodiversité, à la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant fournit une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
Risques liés au changement climatique	

Risques climatiques physiques	Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à l'augmentation des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques de long terme tels que la montée des eaux). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et donc doivent être limités.
Risques climatiques de transition	Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations & ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes de leur impact potentiel.
Risques de contentieux	Les risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à la non prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas à long terme leurs engagements. Omnes a vocation à investir dans un panel d'entreprises européennes. Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises porteuses de croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact sur l'environnement et plus de prise en compte de l'aspect humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé par des contentieux.
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques se produire. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments / entrepôts sur des zones non bâties, besoins et consommation des matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures...).
Risques liés à la gouvernance	
Risques réputationnels	Le risque réputationnel correspond à l'impact que peut avoir un événement négatif sur l'image d'une organisation. Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou d'éthique peut s'avérer impactant à la fois pour la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et pour la société de gestion elle-même. Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour le fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, de situation de potentiel de corruption ou de blanchiment d'argent & de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'une des entreprises financées détenues dans nos fonds.
Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers	Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action juridique pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale. Ces risques pourraient venir limiter la rentabilité financière et la liquidité à terme des fonds gérés.
Risque de désengagement actionnarial	Omnes a formalisé une politique d'engagement actionnarial aux assemblées générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille qu'elles soient inscrites à la cote ou non. Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de dispositifs sociaux (plan d'intéressement, de formation...) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des mandataires, audit...).

Risques de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille	L'organisation d'Omnes permet d'engager un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse et de compréhension de nos partenaires.
Risques de corruption, de blanchiment de capitaux & financement du terrorisme, d'abus de biens sociaux	La corruption et le blanchiment de capitaux correspondent au fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ou l'utilisation prévue des bénéfices retirés de l'investissement. Omnes a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance des participations et des investisseurs des fonds visant à diminuer la survenance de ce risque lors de la réalisation de ses investissements. Le risque pourrait toutefois venir d'un mauvais paramétrage des bases de données utilisées ou de la non-détection de malversations au sein des entreprises financées. Le risque de sanctions de ces entreprises pour de tels agissement impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à terme de cette participation.
Risques sociétaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	Les politiques à mettre en œuvre par les Etats et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités nécessitent une modification du mode de vie actuel. Ces adaptations vont concerner à la fois les moyens des transports, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, les besoins de formations et de sensibilisation. Ces modifications du mode de vie vont concerner la vie professionnelle et la vie personnelle des collectivités.
Risques assurantiels	L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de biodiversité engendrera un surcoût assurantiel (catastrophes naturelles, augmentation du niveau de la mer et ses impacts sur les littoraux...).
Risques médico-sociaux liés aux changements climatiques et besoins d'adaptation	L'ensemble de ces bouleversements (climatiques, pandémies, changement d'organisation induits) pourront avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress...). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.

8.3. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement auprès de nos participations, et constitue l'une des priorités du Comité ESG d'Omnes.

Le plan de contrôle permanent d'Omnes prend en compte 2 contrôles annuels : dispositif ESG et suivi des ESG au sein des participations. Par ailleurs, le contrôle annuel sur la gestion des risques prévoit les points de contrôle suivants :

- Cartographie des risques opérationnels et de non-conformité de la SGP (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité),
- Cartographie des risques financiers des fonds et mandats gérés (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité).

D'autre part, le risque de durabilité est connecté de très près au risque de non-conformité puisque les obligations en matière de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi aussi bien au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) qu'au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et contrôlé à minima annuellement.

8.4. Plan d'action pour la réduction à l'exposition aux risques

Nous avons défini comme priorité ESG pour la période 2023 / 2024 la formalisation de notre stratégie Climat & Biodiversité pour notre activité d'investissement, en particulier dans les infrastructures renouvelables. Plusieurs actions sont et seront menées dans le but de réduire l'exposition de nos portefeuilles aux risques ESG :

- Au niveau d'Omnes :
 - o Formation des équipes d'Omnes au sujet du climat et de la biodiversité et à la réalisation d'études spécifiques sur les risques physiques ;
- Au niveau des investissements :
 - o Intégration d'un critère d'exposition géographique aux aléas climatiques et les impacts sur de la biodiversité dans la sélection des investissements ;
 - o Support des participations dans la réalisation de leurs études de risques climatiques et de risques liés à la biodiversité à travers des formations, mise en relation avec des experts, mise à disposition d'outils et de cadres de référence, etc ;
 - o Accompagnement des participations dans la mise en place de mesures d'adaptation.

8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficiles à mesurer, car des méthodologies robustes pour évaluer les aspects ESG sont encore en cours de développement. Cependant, à partir du premier semestre 2025, Omnes intégrera une analyse ESG lors du comité de valorisation de chaque 1^{er} semestre dans le but d'identifier des risques ESG qui aurait une influence significative sur la valorisation des lignes en portefeuille.

En outre, nous pensons qu'il existe des opportunités financières associées aux entreprises qui ont une maturité ESG plus élevée que leurs pairs. En conséquence, nous avons constaté un accès plus facile au financement pour les sociétés de portefeuille qui font preuve de solides politiques et pratiques ESG, avec des conditions notablement plus avantageuses sur les taux.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 / 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31 mars 2025⁹ :

- 8 fonds sont classés Article 8, représentant un encours de 1 080,5 M€, soit 27% des encours gérés.
- 7 fonds sont classés Article 9, représentant un encours de 1 016,9 M€, soit 25% des encours gérés.

Les fonds Omnes classés Article 8 sont :

CAA 2022 Co-Investment Fund
 Capenergie 4 SLP
 Capenergie 4 FPCI
 Construction Energie Plus FPCI
 Geophoros
 Omnes Co Invest Ilmatar
 Omnes Co-Invest Tag
 Omnes Co-Investment Fund 7

⁹ La notion d'encours gérés représente les actifs sous gestion déclarés à l'AMF dans le cadre du reporting AIFM.

Les fonds Omnes classés Article 9 sont :

Capenergie 5 SLP
Capenergie 5 FPCI
Construction Énergie Plus 2 SLP
Construction Énergie Plus 2 OFS
Omnes Co-Invest CCE
Omnes Co-Invest Turn Energy
Omnes Co-Invest Enova 2

[II/ Informations issues des dispositions de l'article 4 du Règlement \(UE\) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019](#)

Au 31 décembre 2024, les fonds d'Omnes classés Article 9 ont joint à leur rapport annuel l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 relative à la prise en compte des principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts » ou « PAI »).

10. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles règles sur la publication des informations relatives aux investissements durables et aux risques de durabilité.

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont Omnes prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

11. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur de nos investissements. Comme décrit dans les Engagements ESG d'Omnes disponibles sur notre site internet, nous intégrons les risques ESG à chaque étape du processus d'investissement, de l'investissement jusqu'à la cession des participations.

Dans ce contexte, Omnes a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur :

- **La mise en place d'une politique d'exclusion par fonds géré**

Omnes s'appuie notamment sur une politique d'exclusion permettant d'atténuer les principales incidences négatives au sein de ses portefeuilles liées à l'exercice de certaines activités ou de l'utilisation de certaines sources d'énergie. Les restrictions d'investissement sont précisées dans la documentation juridique de chaque fonds.

- **La mise en place de due diligences spécifiques et d'une grille de scoring**

Omnes a mis en place dès 2019 une politique de scoring de certaines participations. En 2021, ce mécanisme de scoring a été généralisé à toutes les participations des fonds. Pour cela, Omnes procède en deux temps :

1^{ère} étape : Chaque participation complète chaque année un questionnaire permettant une remontée d'information vers Omnes sur différents critères : consommation électrique, ratio

hommes/femmes dans les instances de direction, mise en place de plan d'intéressement des salariés...

2^{ème} étape : Les gérants d'Omnes complètent pour chaque participation une grille de notation basée sur 14 critères et un mécanisme de pondération adapté au secteur d'activité et au niveau de maturité de la participation (les mécanismes de pondération sont fixés par stratégie d'investissement et non par participation).

Ce dispositif de collecte de l'information auprès des entreprises financées chaque année permet de mettre en place un suivi annuel de la progression de ces entreprises sur les critères ESG et permet aux équipes d'investissement de limiter les marges d'erreur liées à une auto-évaluation.

La grille de notation ESG des participations d'Omnes s'appuie sur les 15 indicateurs principaux d'incidences négatives définis par la réglementation SFDR.

Début 2024, la grille de notation ESG de Capenergie a été mise à jour pour continuer à répondre à nos propres attentes évolutives.

Néanmoins, dans le cadre de son activité d'investissement dans la transition énergétique, Omnes a identifié 3 principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles nous cherchons de manière prioritaire à concentrer nos efforts et nos moyens pour déployer notre approche d'investissement responsable :

- Les émissions et l'intensité en Gaz à Effet de Serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
- La protection et le respect de la biodiversité (PAI 7)
- Les indicateurs relatifs aux aspects sociaux, aux salariés, au respect des droits de l'Homme et aux questions anti-corruption (PAI 10)

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble des produits financiers Articles 9 gérés par Omnes. Les principales incidences négatives sont disponibles en annexe 1 du rapport.

12. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En septembre 2024, Omnes a mis à jour sa politique ESG. Cette dernière vise à regrouper 3 politiques distinctes précédemment rédigées (politique générale ESG d'Omnes, politique de prise en compte des risques de durabilité, politique ESG en matière d'investissements).

Par ailleurs, au sein des règlements de fonds est retranscrite la politique d'exclusion.

Les mises à jour sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs d'Omnes. Les membres seniors des équipes de gestion sont chargés de l'application de ces politiques tout au long du processus d'investissement.

L'identification et la priorisation des principaux impacts négatifs sur la durabilité est effectuée par chaque équipe d'investissement en fonction des participations en portefeuille et des futurs investissements envisagés. Les indicateurs nécessaires au suivi des principaux impacts négatifs sur la durabilité sont sélectionnés à l'aune des critères suivants :

- Capacité des équipes de gestion à récupérer, analyser et fusionner l'information au niveau de l'ensemble du portefeuille ;
- Adéquation des indicateurs sélectionnés avec la taille et l'âge des sociétés en portefeuille ;
- Adéquation des indicateurs avec les secteurs d'activité et l'implantation géographique des entreprises en portefeuille.

Omnes n'investit pas ses actifs dans les industries lourdes ou l'extraction de matières premières.

Beaucoup d'investissements sont réalisés dans des sociétés de service (IT, commerce...), dans le secteur de la recherche (biotech, medtech, deeptech), dans le secteur de l'énergie renouvelable (parcs éoliens et solaires, réhabilitation d'installation (repowering)...) et dans les infrastructures de la ville durable.

Omnes investit rarement hors de l'Union Européenne limitant ainsi les risques de non-respect des grands principes de l'OCDE en matière de droit du travail, de non-respect des droits humains, ou d'investissement dans des pays non sensibilisés en matière environnementale (rejet de produits toxiques, non-traitement des eaux usées...).

Ordre de priorité des indicateurs pris en compte et suivis :

- Emission de CO₂
- Consommation d'énergie propre sur l'ensemble de la consommation d'énergie totale
- Consommation d'énergie des actifs immobiliers (pour les fonds dédiés à la Ville Durable)

Les informations utilisées par Omnes sont directement issues des sociétés de son portefeuille. Elles sont transmises annuellement sur une base déclarative au travers d'une plateforme SAAS dédiée au suivi des indicateurs ESG. Omnes fait ses meilleurs efforts pour obtenir des données de qualités et exploitables et réalise le contrôle des données obtenues en interne.

13. Politique d'engagement

Les modalités d'intégration des valeurs ESG sont décrites dans plusieurs politiques internes et procédures et notamment la Procédure d'intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement, de gestion et de cession d'une participation et la procédure d'investissement et de désinvestissement.

Selon cette procédure, Omnes procède à des due diligences au moment de l'investissement initial permettant d'identifier des axes d'améliorations sur les enjeux ESG. A l'issue de l'investissement, Omnes propose à la société de s'engager sur un plan d'actions permettant de l'aider à améliorer ses pratiques en matières environnementales, sociales et de gouvernance, pour réduire les potentielles incidences négatives de son activité et la rendre plus performante sur le plan.

L'ensemble de ces éléments est explicité dans la politique d'engagement actionnarial d'Omnes.

L'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées est guidé par des considérations financières, stratégiques et ESG avec notamment un suivi du respect des plans d'améliorations définis par Omnes au moment de l'investissement initial.

Omnes n'impose pas de résultats aux sociétés financées, la direction opérationnelle des sociétés reste à la main de ses dirigeants. Toutefois, Omnes poursuit ses meilleurs efforts pour que soit mise en place des mesures de transitions sociales et environnementales qui, à terme, sont financièrement rentables et respectueuses des parties prenantes et de l'environnement.

Concernant les sociétés cotées sur des marchés financiers, Omnes s'engage à voter au-delà du seuil de 5% des droits de vote ou du capital détenu. En-deçà, l'exercice des droits de vote est possible mais non obligatoire. En l'occurrence, sur l'exercice 2024, les fonds gérés par Omnes détenaient moins de 5% du capital des sociétés cotées.

14. Références aux normes internationales

Omnes est signataire des engagements suivants :

- UNPRI ;
- Charte d'Engagements ESG de Frances Invest ;
- Charte France Invest pour la Parité Femmes / Hommes ;
- Initiative Climat International (iCi) ;
- Comité France Invest Level 20 ;
- Venture ESG

Par ailleurs, pour le compte de certains investisseurs des fonds gérés, Omnes s'est engagée à mettre en œuvre ses meilleurs efforts sur le respect d'autres engagements et notamment les engagements issus du « Net Zero Asset Managers initiative » regroupant 273 signataires.

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt.

Appendix I - Principales Incidences Négatives des Fonds gérés

1. Capenergie 4 Fund

Adverse sustainability indicator		Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period		
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	5.44	37.31	<p>Scope of 2024 reporting – Four of our eight portfolio companies were able to provide the data, representing 38% of the Fund's investments value.</p> <p>The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table.</p>	<p>Since the previous reporting period, Omnes Capital has worked with portfolio companies to homogenise GHG assessment methodologies and provide results considering both market-based and location-based methodologies – as recommended by the supervisory authorities. This was done by onboarding a new reporting platform, Novata, and continuous engagement with our portfolio companies.</p> <p>Omnes Capital is committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company through two key levers:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions • Systematic reduction of emissions from company activities <p>To advance our second lever, we have implemented structured</p>
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	2 383.55	631.22		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	17 992.07	54 543.50		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	20 381.05	55 212.03		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	19.77	<i>Not monitored</i>		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments	100.28	181.08			

	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	12 746.30	599.57	<p>In 2024, Omnes Capital decided to strengthen its disclosure and reported to our investors Scope 2 GHG emissions in market-based methodology. This is for comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not included in the calculation of total GHG emissions.</p> <p>One company, Better Energy, reported its carbon footprint for the reporting period but was not included in the aggregation due to its financial situation. The company's total absolute GHG emissions were 285,736 tCO₂e, with scope 3 emissions accounting for 99% of the total emissions.</p> <p>Given the portfolio companies' activities, Scope 3 GHG emissions constitute the majority of their climate impact. Analysis reveals the primary emissions sources are purchased goods and upstream transportation/distribution. The absolute GHG emissions decrease in 2024 is likely attributable to the exclusion of Better Energy from calculations due to its financial</p>	<p>engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies • Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>Omnes Capital will apply the approaches to drive its engagement with the company and maximize the positive climate impact of the Fund, whenever feasible.</p>
--	------------------	--	----------------------------------	--------------	--------	--	---

					<p>situation. For renewable energy investments, emissions primarily originate from new asset construction and are expected to increase as development progresses. Though these emissions should be offset long-term through grid decarbonization contributions, Omnes Capital maintains its commitment to implementing carbon reduction initiatives throughout portfolio companies' operations.</p>	
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments.</p> <p>The Fund invested in companies dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, UK, and Australia. These investments are aligned with Omnes Capital's exclusion list and Capenergie 4's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.</p>	<p>Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 4 does not expect to have exposure to companies active in the fossil fuel sector as the Fund expands in the future reporting periods.</p>

Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – Seven out of eight portfolio companies were able to provide the data, representing 75% of the Fund's investments value.</p> <p>The investments are dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms. As such, all energy produced is renewable energy.</p>	<p>Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 4 does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods.</p> <p>Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.</p>
		Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	53.94	61.90	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of eight portfolio companies reported the data, representing 53% of the Fund's current investment value.</p> <p>This data encompasses both project and office-level consumption. The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across portfolio companies' operations.</p>	<p>As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency whenever feasible.</p>
Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector		GWh/€M revenue	0.59	0.04	<p>Scope of 2024 reporting – Five out of eight portfolio companies reported their energy consumption figures, representing 52% of the Fund's current investment value. One company, NRG2ALL, reported its absolute energy consumption but had no revenue yet during</p>	<p>The Fund's energy consumption is projected to increase as portfolio companies expand operations. Our investment strategy focuses on resilient, competitive developers. Omnes Capital will support assets in reducing energy consumption intensity through improvements in building efficiency, mobility, and energy procurement strategies. The Capenergie ESG Scoring Grid and</p>

					<p>the reporting period, and hence were not able to calculate its energy consumption intensity.</p> <p>All eight portfolio companies are renewable energy developers. As such, they operate in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE.</p>	<p>Sustainability Maturity Framework serve as essential tools for guiding discussions and establishing priorities tailored to each portfolio company.</p>
--	--	--	--	--	---	---

Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – All eight portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>Several of our portfolio companies had sites close to biodiversity sensitive areas. However, all companies comply with their domestic environmental regulations during the permitting process, which ensured the companies' activities didn't negatively affect the areas. Ongoing monitoring will be done throughout the construction and operation.</p>	<p>Omnes Capital has implemented several initiatives to encourage its portfolio companies to develop or strengthen procedures and remediation measures related to biodiversity:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Omnes Capital has onboarded a biodiversity footprint assessment tool in 2023-2024 with Altitude AXA Climate, in view to assess the qualitative and quantitative impact of the portfolio companies on biodiversity. The assessment is integrated systematically in the investment process • In 2024, Omnes Capital conducted a portfolio-wide environmental risk assessment using Altitude by AXA Climate and analyzed climate and biodiversity-related risks. To strengthen our risk management approach, we are performing an in-depth analysis of these risks with further results expected by year-end • Omnes Capital has developed a biodiversity toolkit in 2023-2024 with an external consultant, in view to guide portfolio companies on the strategies and actions that can be taken throughout the project life cycle. Several companies have integrated this toolkit in their biodiversity strategies. Omnes will keep supporting the efficient application of this toolkit among its portfolio companies <p>Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring</p>
--------------	------------------	---	------------------	------	------	---	---

							Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies on this topic.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	Not disclosed	Scope of 2024 reporting – Six out of eight portfolio companies reported water emission figures, representing 65% of the Fund's investment value.	Omnes Capital aims at further raising awareness on the emission of hazardous substances to water and better support portfolio companies in measuring this metric.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00012	0.00	Scope of 2024 reporting – Seven out of eight portfolio companies reported figures on hazardous waste, representing 75% of the Fund's investment value. Tag reported limited amount (6 tons) of	Omnes Capital has been supporting portfolio companies on circular economy through knowledge sharing and providing potential solutions to reduce waste generation in decommission, and we will continue to support the companies on this topic.

						hazardous waste generated, which is properly managed by the company.	
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – All eight portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value. No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 will be used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	37.84	50.66	<p>Scope of 2024 reporting – All eight portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>In 2024, Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using the following four key criteria. The 2023 data was adjusted based on the following four criteria for better comparison.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers <p>Two companies reported a lack of processes/mechanisms for UNGC and OECD compliance:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Enova Value GmbH, as a joint venture, does not have established processes in place. 	<p>Omnes will continue supporting portfolio companies, particularly Enova and Power Capital, in strengthening their internal procedures and compliance systems. Improvement on this metric will be included in both companies' individual ESG action plans for 2025.</p>
--	------------------	---	------------------	--------------	-------	--	--

					<p>However, we include Enova Group in our ESG performance analysis as we aim to positively influence our investment partner. According to company reporting, they currently have no policies or processes addressing this specific metric.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Power Capital has formalized a Code of Ethics Policy, and ESG Policy, and an Anti-corruption and Anti-bribery Policy. However, they are still developing a whistleblower protection mechanism and grievance handling mechanism. 	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	14.67	14.06	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of eight portfolio companies reported the indicator, representing 62% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH, as a joint venture, didn't have employees and hence couldn't report on this indicator. ENRG2ALL has no female employees in the company during the reporting period.</p>	<p>Omnes Capital will engage with and support the portfolio companies, whenever feasible, in enhancing internal policies to improve inclusion and equality throughout their corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices, while also assisting in promoting gender diversity in renewable energy education and training initiatives.</p>
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	6.67	6.11	<p>Scope of 2024 reporting – All eight portfolio companies reported on their board gender diversity, representing 100% of the Fund's current investment value.</p>	<p>As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.</p>

	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment as of end 2024. Capenergie 4 only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, Capenergie 4 is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
--	------------------	--	------------------	-------------	------	--	---

2. Capenergie 5 Fund

Adverse sustainability indicator			Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	41.75	12.36	Scope of 2024 reporting – All of our portfolio companies were able to provide the data, representing 100% of the Fund's investments value. Except one company Enova II GmbH was not able to report its Scope 3 emissions. The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the	Since the previous reporting period, Omnes Capital has worked with portfolio companies to homogenise GHG assessment methodologies and provide results considering both market-based and location-based methodologies – as recommended by the supervisory authorities. This was done by onboarding a new reporting platform, Novata, and continuous engagement with our portfolio companies. The Fund has achieved a 100% reporting rate on carbon footprint in this reporting period. Omnes Capital is committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	2 365.69	257.65		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	121 183.27	22 911.81		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	123 590.70	23 181.82		

		Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	65.38	Not monitored	consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table.	through two key levers:
Investee company	2. Carbon footprint		tCO ₂ eq./€M investments	211.17	85.82	In 2024, Omnes Capital enhanced its disclosure by reporting Scope 2 GHG emissions using the market-based methodology to investors. This allows comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not incorporated into total GHG emissions calculations. Three portfolio companies reported their market-based Scope 2 emissions in 2024. Omnes Capital will continue engaging with remaining portfolio companies to increase the reporting rate for the next	<ul style="list-style-type: none"> • Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions • Systematic reduction of emissions from company activities <p>To advance our second lever, we have implemented structured engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies • Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>Omnes Capital will apply the approaches to drive its engagement with the company and maximize the positive climate impact of the Fund, whenever feasible.</p>
Investee company	3. GHG intensity of investee companies		tCO ₂ eq./€M revenues	35 833.16	3 530.95		

reporting year.

The GHG emissions figures represent emissions at both entity and project levels. The increase in figures is due to higher Scope 3 emissions reported by companies. This trend aligns with Omnes Capital's industry knowledge, as Scope 3 GHG emissions (purchased goods and upstream transportation and distribution) constitute the majority of the climate impact for renewable energy developers. As our portfolio companies expand their project development, Omnes Capital anticipates emissions to increase.

The Scope 2 emissions increase was primarily attributed to 3,650 tCO₂eq reported by Enova Value II. This figure was estimated by multiplying the energy consumption of all wind turbines by the average carbon intensity of the German grid (380 g/kWh). While these

						emissions should be offset long-term through contributions to grid decarbonization, Omnes Capital remains committed to implementing carbon reduction initiatives throughout portfolio companies' operations.	
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector		% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments.</p> <p>Capenergie 5 invested in seven companies dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, UK, Australia and Chile. These investments are aligned with Omnes Capital's exclusion list and Capenergie 5's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.</p>	Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to have exposure to companies active in the fossil fuel sector as the Fund expands in the future reporting periods.
Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported, representing 92% of the Fund's investment value.</p> <p>Enray Power was not</p>	<p>Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods.</p> <p>Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation</p>

						able to report this indicator because the company didn't have assets in operation yet and hence no energy production.	methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.	
			Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	54.24	60.48	<p>Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported the data, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period.</p> <p>The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across portfolio companies' operations.</p>	<p>As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency whenever feasible.</p>

	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue	0.44	0.23	<p>Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported their energy consumption figures, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period.</p> <p>All portfolio companies are renewable energy developers. As such, they operate in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE. The increase in GWh from last year is due to a better reporting quality.</p>	<p>The Fund's energy consumption is projected to increase as portfolio companies expand operations. Our investment strategy focuses on resilient, competitive developers. Omnes Capital will support assets in reducing energy consumption intensity through improvements in building efficiency, mobility, and energy procurement strategies. The Capenergie ESG Scoring Grid and Sustainability Maturity Framework serve as essential tools for guiding discussions and establishing priorities tailored to each portfolio company.</p>
--	------------------	--	----------------	-------------	------	--	---

Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments.</p> <p>Several of our portfolio companies had sites close to biodiversity sensitive areas. However, all companies comply with their domestic environmental regulations during the permitting process, which ensured the companies' activities didn't negatively affect the areas. Ongoing monitoring will be done throughout the construction and operation.</p>	<p>As Capenergie 5 aims to secure 80%-100% of its investments aligned with the EU Taxonomy and all DNSH criteria, the mitigation of biodiversity impact is a central topic to address. Several initiatives were implemented by Omnes Capital to support the portfolio companies on their biodiversity measurement and strategies:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Omnes Capital has onboarded a biodiversity footprint assessment tool in 2023-2024 with Altitude AXA Climate, in view to assess the qualitative and quantitative impact of the portfolio companies on biodiversity. The assessment is integrated systematically in the investment process. • In 2024, Omnes Capital conducted a portfolio-wide environmental risk assessment using Altitude by AXA Climate and analyzed climate and biodiversity-related risks. To strengthen our risk management approach, we are performing an in-depth analysis of these risks with further results expected by year-end. • Omnes Capital has developed a biodiversity toolkit in 2023-2024 with an external consultant, in view to guide portfolio companies on the strategies and actions that can be taken throughout the project life cycle. Several companies have integrated this toolkit in their biodiversity strategies. Omnes will keep supporting the efficient application of this toolkit among its portfolio companies.
--------------	------------------	---	------------------	-------------	------	---	---

Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported water emission figures, representing 80% of the Fund's investment value.	Omnes Capital has successfully raised awareness about hazardous substance emissions to water and increased the reporting rate from 3% to 80%. Omnes will continue supporting its portfolio companies in monitoring this indicator and maintaining limited water emissions.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00009	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported figures on hazardous waste, representing 95% of the Fund's investment value. Tag reported limited amount (6 tons) of hazardous waste generated, which is properly managed by the company.	Omnes Capital has been supporting portfolio companies on circular economy initiatives through knowledge sharing and providing potential solutions to reduce waste generation during decommissioning. Omnes Capital will continue monitoring this metric and engage with Tag Energy to minimize its hazardous waste generation wherever possible, unless no alternative solutions are available.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value. No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	30.41	41.57	<p>Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>In 2024, Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using the following four key criteria. The 2023 data was adjusted based on the following four criteria for better comparison.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers <p>Two companies reported a lack of</p>	<p>Since the last reporting year, Enraypower (previously known as Integrum) and Turn Energy have successfully established relevant processes related to compliance with UN Global Compact and OECD Guidelines for Multinational Enterprises, leading to the decrease in figures for 2024.</p> <p>Omnes has supported portfolio companies in formalizing internal policies. For example, we supported Turn Energy in formalizing a supplier code of conduct and CCE in developing due diligence procedures that incorporate UNGC and OECD guidelines.</p> <p>Omnes will continue supporting Faria and further engage in discussions with Enova Group to strengthen their internal procedures and compliance systems, which are integrated into the companies' individual ESG action plans.</p>
--	------------------	---	------------------	--------------	-------	--	---

					<p>processes/mechanisms for UNGC and OECD compliance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enova II GmbH, as a joint venture, does not have established processes in place. However, we include Enova Group in our ESG performance analysis as we aim to positively influence our investment partner. According to company reporting, they currently have no policies or processes addressing this specific metric. • Faria has only formalized the Anti-corruption and Anti-bribery Policy. It is developing its Code of Ethics Policy and closely assessing an efficient mechanism for grievance handling and whistleblower protection. 	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	19.00	17.40	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non</p>	<p>Omnes Capital will continue supporting portfolio companies to close gender pay gaps wherever feasible, and will engage with EEF to enhance its internal policies to improve inclusion and equality throughout their corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices.</p>

					<p>applicable for the company.</p> <p>In 2024, four companies (CCE, Enraypower, Turn Energy, and Faria) improved their gender pay gap. Faria achieved a gender pay gap close to zero (-0.19% in 2024). The increase in the average ratio was due to EEF reporting its gender pay gap (33.33%) for the first time, which drove up the overall value, as the company did not report this metric last year.</p>	
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	7.76	9.05	<p>Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their board gender diversity, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>The decrease in the average ratio was due to EEF reporting its board diversity for the first time, as the company did not report this metric last year.</p>	<p>As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.</p>

	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment as of end 2024. Capenergie 5 only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, Capenergie 5 is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
VOLUNTARY PAI							
Water, wate and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	79.88	90.75	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their sustainable land practices and policies, representing 100% of the Fund's current investment value. Sustainable land is embedded in the biodiversity topic of Omnes' engagement with our portfolio companies. Within the reporting scope, although most of the companies reported that they haven't officially established sustainable land/agriculture	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."

policies, ensuring minimum impact to the land is part of the regulatory requirements in several countries where our portfolio companies operate. In addition, several practices were made to ensure sustainable use of lands. For example:

- Environmental Impact Assessment (EIA) has been established as a standard requirement for all future CCE projects, ensuring regular monitoring of land ecological conditions.
- Turn Energy performs EIA whenever it is legally required.
- Enray Power applies the UK BNG approaches and expect to obtain positive net gain for most of the projects.

Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported on the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non applicable for the company.</p> <p>An accident occurred in 2024 involving one of the subcontractors of one of our portfolio companies. Even if subcontractors are excluded from the scope of this indicator, investors were kept informed during the the quarterly business update meetings and at the Annual General Meeting held at the end of last year, and the LPAC members were informed during the last LPAC meeting of 2024.</p>	<p>Omnes will continue to support its portfolio companies in the effective implementation of and adherence to health and safety standards.</p>
-----------------------------	------------------	----------------------	-----------------------	-------------	------	--	--

3. Omnes Co-Invest CCE

Adverse sustainability indicator			Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	11.92	3.72	The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table. In 2024, Omnes Capital decided to strengthen its disclosure and reported to its investors Scope 2 GHG emissions in market-based methodology. This is for comparison	CCE has established a Paris Agreement-aligned GHG reduction target covering all emission scopes. This target will be achieved through increased renewable energy usage, reduced project-level emissions, and offsetting residual Scope 3 emissions. Several initiatives have been implemented to reduce emissions at both project and corporate level. Omnes Capital will support CCE in achieving its reduction target by providing advice on potential solutions and developing appropriate monitoring tools.
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	15.49	118.25		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	45 170.50	2 046.04		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	45 197.91	2 168.01		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	16.85	<i>Not monitored</i>		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments		554.03	25.04		

	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	17 172.25	452.14	<p>with location-based Scope 2 GHG emissions but was not included in the calculation of total GHG emissions.</p> <p>CCE measured its 2024 GHG emissions through an external ESG consulting firm's carbon footprint analysis at both entity and project levels. Results show over 99% of emissions stem from PV asset construction, primarily from Scope 3 purchased services.</p> <p>This aligns with industry knowledge that panel sourcing constitutes the majority of climate impact for renewable energy developers. As portfolio companies expand development, emissions are expected to increase. While these emissions should be offset long-term through contributions to grid decarbonization, Omnes Capital remains committed to implementing carbon reduction initiatives</p>	
--	------------------	--	----------------------------------	------------------	--------	--	--

						throughout portfolio companies' operations.	
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments		0.00	0.00	CCE, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe and Chile. The investment is aligned with Omnes Capital's exclusion list and the Fund's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.	The Fund's investment strategy will be pursued in the following reporting periods.
Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	CCE, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, and Chile. As such, all energy produced is renewable energy.	Due to its clearly defined investment strategy, the Fund does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.

			Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	68.22	39.81	<p>The 2024 figure encompasses energy sources from CCE's projects and regional offices throughout Europe. The increased proportion of non-renewable energy reflects variations in local energy mixes across portfolio companies' operations. Nevertheless, Omnes Capital will engage with CCE to improve this metric wherever possible.</p>	<p>As this performance metric largely depends on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. CCE is working toward 100% renewable energy usage to achieve its emissions reduction target, and Omnes Capital will collaborate with them to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency where feasible.</p>
Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue			0.06	0.05	<p>CCE operates in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE.</p>	<p>The Fund's energy consumption is projected to increase as portfolio companies expand operations. Our investment strategy focuses on resilient, competitive developers. Omnes Capital will support assets in reducing energy consumption intensity through improvements in building efficiency, mobility, and energy procurement strategies. The Capenergie ESG</p>

							Scoring Grid and Sustainability Maturity Framework serve as essential tools for guiding discussions and establishing priorities tailored to each portfolio company.
Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	No negative impact was reported during this reporting period.	<p>CCE engages in activities to protect and/or remediate habitat areas where its operations have biodiversity impacts. In addition, CCE has included biodiversity assessment in its due diligence process for all project investments. The Altitude by AXA Climate tool, which Omnes Capital onboarded in 2023, provides inputs to CCE's assessment process on:</p> <ul style="list-style-type: none"> • distance to threatened species • distance to areas of interest for biodiversity <p>Omnes will continue supporting CCE on its biodiversity strategies.</p>

Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	Not disclosed	No emissions to water was reported for the reporting period.	The company has achieved zero emissions to water, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00	0.00	No hazardous waste was reported for the reporting period.	The company has achieved zero hazardous waste, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie

							ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.
Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments		0.00	0.00	<p>CCE is already mature on its policies/mechanisms for UNGC and OECD compliance. The company has set up:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ESG Policy • Sustainability Policy encompassing Human Rights, Supply Chain and Health & Safety commitments for all stakeholders. The proper implementation of this policy is the responsibility of the Management Board. • Anti-trust and Competition Policy • Supplier Code of Conduct signed by all suppliers and covering in particular human rights, labor standards, health and safety, anti-trust, and competition law. • CCE is also a signatory to the UN Global Compact <p>In addition, CCE has established in 2024 a</p>	The company's performance on this metric is in alignment with the Fund's strategies. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.

					due diligence process which aligns with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises.	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	17.80	40.48	The improvement in this metric resulted from a significant increase in average gross hourly earnings for women employees, rising from €19.45 in 2023 to €30.56 this year. This improvement results from changes in the average seniority of female employees in 2024.	CCE has established a DEI policy and is dedicated to promoting the topic across its operation. Omnes Capital will continue supporting CCE's DEI strategies.

Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	0.00	0.00	No women board members in 2024.	As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.
Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	The Fund only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, the Fund is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
VOLUNTARY PAI						

Water, waste and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	100.00	100.00	In 2024, while CCE reported not having formally established sustainable land/agriculture policies, the company has implemented several practices to ensure sustainable land use. Environmental Impact Assessment (EIA) has been established as a standard requirement for all future CCE projects, ensuring regular monitoring of land ecological conditions. Additionally, CCE has implemented sustainable land management using sheep grazing techniques at one of its operational PV parks in the Netherlands.	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."
Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	0.00	0.00	No accidents reported during this reporting period.	Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.

4. Omnes Co-Invest Enova II

Adverse sustainability indicator	Unit	Impact [year n]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS				

Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	0.00	Enova Value II GmbH disclosed its Scope 1 and 2 emissions in 2024. The figures include the GHG emissions at both project and office level.	Omnes Capital will engage with the company to support a full scope (scope 1, 2, and 3) emissions assessment and implement feasible reduction strategies. This will be integrated into the company's ESG action plan in 2025.
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	987.08		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	Not disclosed		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	987.08		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments	19.35			
	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	21 470.00			
	Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments	0.00	Enova II, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms in Europe. The investment is aligned with Omnes Capital's exclusion list and the Fund's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.		

Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	Enova II, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms in Europe. As such, all energy produced is renewable energy.	Due to its clearly defined investment strategy, the Fund does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.
		Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	37.50	This data encompasses both project and office-level consumption. The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across the company's operational regions in Germany.	As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency.
Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector		GWh/€M revenue	40.62	Enova II operates in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC)	Omnes Capital will engage with the portfolio company to lower as much as possible this metric by increasing its energy efficiency in the value chain.

					1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE.	This will be done potentially by paying attention to building efficiencies, mobility and energy procurement strategies.
Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	No negative impact was reported during this period. Enova II sites near biodiversity-sensitive areas were audited by external consultants to ensure compliance with domestic environmental laws during permitting. Ongoing monitoring is defined and implemented in the construction permit.	<p>Omnes Capital encourages portfolio companies to develop or strengthen biodiversity procedures and remediation measures. Several initiatives support Enova II's biodiversity strategies, aligning with the Fund's EU Taxonomy objectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Integration of a biodiversity footprint assessment tool from Altitude AXA Climate to systematically evaluate qualitative and quantitative biodiversity impacts during the investment process. • Portfolio-wide environmental risk assessment in 2024 using Altitude by AXA Climate to analyze climate and biodiversity-related risks, with in-depth analysis results expected by year-end. • Development of a biodiversity toolkit with external consultation to guide portfolio companies on strategies and actions throughout project lifecycles. <p>Omnes Capital will continue</p>

						engaging with the company to integrate these initiatives into its biodiversity strategies.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	Not disclosed		Omnes Capital will engage with the company to establish a monitoring system, which will be integrated into the company's ESG action plan in 2025.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00	No hazardous waste was reported for the reporting period.	The company has had zero generation of hazardous waste, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS						

	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.
Social and employee matters	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	100.00	<p>In 2024, Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using the following four key criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers <p>Enova Value II GmbH, as a joint venture, does not have established processes in place. However, we include Enova Group in our ESG performance analysis as we aim to positively influence our investment partner. According to company reporting, they currently</p>	Omnes Capital will engage with Enova Group in strengthening its internal procedures and compliance systems. Improvement on this metric will be included in the company's ESG action plans for 2025.

				have no policies or processes addressing this specific metric.	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	Not applicable	Enova II is a joint venture with no employees. Therefore, the ratio is non applicable.	Omnes Capital will collaborate with Enova Group on monitoring and reporting this metric at the group level where feasible.
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	0.00	No women board members in 2024.	As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.

	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	The Fund only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, the Fund is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
VOLUNTARY PAI						
Water, waste and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	100.00	Sustainable land management is integrated within Omnes' biodiversity engagement framework for portfolio companies. Within the reporting scope, although Enova reported that it hasn't officially established sustainable land/agriculture policies, ensuring minimum impact to the land is part of the regulatory requirements in the country where the company operates.	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."
Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	Not applicable	Enova II is a joint venture with no employees. Therefore, the ratio is non applicable.	Omnes Capital will collaborate with Enova Group on monitoring and reporting this metric at the group level where feasible.

5. Omnes Co-Invest Ilmatar

Adverse sustainability indicator	Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					

Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	1.6	5.0	The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table.	Ilmatar is committed to reducing its carbon footprint, including its supply chain emissions. It has set out in its public sustainability report short-term goals including: <ul style="list-style-type: none"> • 4 GW of renewable production assets in operation • Reduction of CO₂ footprint in line with 1.5 C° ambition • 100% renewable energy used in own operations <p>Omnes Capital is committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company through two key levers:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions • Systematic reduction of emissions from company activities <p>To advance our second lever, we have implemented structured engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies • Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>These approaches will continue to drive our engagement with the company and maximize the positive climate impact of the Fund.</p>
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	12.4	2.4		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	67.0	41.4		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	81.0	48.8		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	30.0	<i>Not disclosed</i>		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments		0.99	0.41		
Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues		24.11	18.1	In 2024, Omnes Capital decided to strengthen its disclosure and		

reported to our investors Scope 2 GHG emissions in market-based methodology. This is for comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not included in the calculation of total GHG emissions.

Ilmatar has been calculating their carbon footprint since 2021. The calculations are conducted by a third party, based on the international Greenhouse Gas (GHG) protocol. Over 99% of Ilmatar's emissions come from construction of new assets. Therefore, Omnes Capital expects the emissions to increase throughout the year as the company progresses in its

					project development. However, the emissions are compensated in the long term as the company helps replace fossil fuels with renewable energy of the energy grid. In 2023, Ilmatar reported that it has achieved a positive climate impact, meaning that the carbon handprint is greater than its carbon footprint.	
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments	0.0	0.0	Ilmatar, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms in Europe. The investment is aligned with Omnes Capital's exclusion list and the Fund's investment strategy, ensuring that portfolio companies are	The Fund's investment strategy will be pursued in the following reporting periods.

							not active in the fossil fuel sector.	
Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.0	0.0	Ilmatar, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructures in Europe. As such, all energy produced is renewable energy.	Due to its clearly defined investment strategy, the Fund does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.	
		Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	6.9	11.3	The previously reported value has been adjusted to reflect accurate information from the company's 2023 public sustainability report. Current figures, aligned with the company's 2024 public sustainability report, demonstrate a 4.4% decrease in non-renewable energy sources compared to the	The Fund supports portfolio companies in developing aligned energy procurement strategies to increase renewable energy use. Omnes Capital will continue using its Capenergie ESG Scoring Grid and Capenergie Sustainability Maturity Framework to guide discussions on improving environmental performance, including energy procurement.	

						last reporting period.	
	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue	0.13	0.08	Ilmatar operates in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE. Although the energy consumption intensity increases in this reporting year, Ilmatar has been actively increasing the share of renewable energy sources.	Omnes Capital will engage with the portfolio company to lower as much as possible this metric by increasing its energy efficiency in the value chain. This will be done potentially by paying attention to building efficiencies, mobility and energy procurement strategies.

Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.0	0.0	No negative impact was reported during this reporting period.	Ilmatar puts strong focus on biodiversity during project development. In this reporting year they went one step further to calculate biodiversity footprint of four of their FID ready projects using the UK Biodiversity Net Gain (BNG) approach, which allows them to quantify biodiversity value created onsite post intervention. In addition, with the support of the Altitude by AXA Climate tool, Ilmatar completed biodiversity assessments for 100% of its FID ready projects and plans to reach 100% for all of its projects by 2027. Omnes will continue supporting Ilmatar on its biodiversity strategies.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.0	Not disclosed	No emissions to water were reported for the reporting period.	The company has had zero emissions to water, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.0	0.0	No hazardous waste was reported for the reporting period.	The company has had zero hazardous waste, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. In addition, Ilmatar is aware of the potential environmental impacts of its project when reaching end-of-life. It has set up a goal to recycle 100% of installed solar panels in 2027. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard as well as the achievement of its panel recycling target.

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.0	0.0	No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.
	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.0	0.0	<p>Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using four key criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at 	<p>Ilmatar is already mature in its policies/mechanisms for UNGC and OECD compliance. The company has set up:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ESG Policy • Code of Ethics Policy • Anti-corruption and anti-bribery policy •Whistleblower protection mechanism aligned with EU guidelines • Grievance handling mechanism <p>In its value chain, it has set up a system for supplier due diligence and integrated human rights considerations in its sustainable procurement policy and supplier code of conduct.</p> <p>Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.</p>

					least a code of conduct for suppliers	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	2.7	16.1	In 2024, Ilmatar reduced its gender pay gap compared to the previous reporting year. The difference between male and female average gross hourly earnings, metrics used to calculate unadjusted gender pay gap, decreased from €7.86 in 2023 to €1.15 in 2024. While this represents significant	Ilmatar has implemented a DEI policy with annual training for employees and has signed the UN Women and UN Global Compact's Women's Empowerment Principles (WEPs). This commitment to the seven WEPs principles reflects Ilmatar's efforts toward gender equality and workplace inclusivity. Omnes Capital will continue monitoring and supporting Ilmatar's DEI development.

					improvement, we note that Ilmatar underwent layoffs due to financial challenges in 2024. Omnes Capital is therefore taking a conservative approach to interpreting this metric improvement and will continue monitoring the gender pay gap in subsequent years to establish a reliable trend.	
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	0.0	0.0	No women board members in 2024.	As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.
Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.0	0.0	The Fund only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, the Fund is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.

the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.

6. Omnes Co-Invest TagEnergy

Adverse sustainability indicator			Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	4.66	4.16	The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the	Tag has implemented several decarbonization strategies, including conducting a Life Cycle Assessment (LCA) and using recyclable, reusable, and easy-to-repair materials for its projects. In its business operations, Tag is working to increase its renewable energy supply. Additionally, Tag has researched avoided emissions for Battery Energy Storage System (BESS) technology, contributing to the methodology for calculating avoided emissions in this field. Omnes Capital is
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	106.26	22.84		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	19 039.25	Not disclosed		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	19 150.17	26.99		

		Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	Not disclosed	Not disclosed	updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table.	committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company through two key levers:
Investee company	2. Carbon footprint		tCO ₂ eq./€M investments	224.03	0.94	In 2024, Omnes Capital decided to strengthen its disclosure and reported to our investors Scope 2 GHG emissions in market-based methodology. This is for comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not included in the calculation of total GHG emissions.	<ul style="list-style-type: none"> Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions Systematic reduction of emissions from company activities
Investee company	3. GHG intensity of investee companies		tCO ₂ eq./€M revenues	31 413.92	173.97	In alignment with its 2024 ESG action plan, Tag Energy has completed a full scope assessment (Scope 1, 2, and 3) during this reporting period. The scope of 2024 figures cannot be compared to 2023, as the previous year's data only covered Scope 1 and 2	<p>To advance our second lever, we have implemented structured engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>Omnes Capital will apply the approaches to drive its engagement with the company and maximize the positive</p>

						emissions. Going forward, the company will continue to report on the full scope of emissions.	climate impact of the Fund.
	Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments	0.00	0.00	Tag, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, UK, and Australia. The investment is aligned with Omnes Capital's exclusion list and the Fund's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.	The Fund's investment strategy will be pursued in the following reporting periods.

			Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	Tag Energy, as the only investment of the Fund, dedicates to the development and operation of renewable energy infrastructures. As such, all energy produced is renewable energy.	Due to its clearly defined investment strategy, the Fund does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.
	Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	60.73	65.43	In 2024, Tag reported approximately 9,667 MWh of non-renewable energy consumption from a total energy usage of 15,917 MWh. This data encompasses both project and office-level consumption. The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across Tag's operational regions in the UK,	As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while

						Europe, and Australia.	improving overall energy efficiency.
	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue	1.15	1.07	Tag operates in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE.	Omnes Capital will engage with the portfolio company to lower as much as possible this metric by increasing its energy efficiency in the value chain. This will be done potentially by paying attention to building efficiencies, mobility and energy procurement strategies.

Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	<p>No negative impact was reported during this reporting period. All projects have gone through the environmental and planning regulations of the respective countries in which they were developed. All impacts identified have been mitigated or compensated.</p> <p>Biodiversity consideration is included in Tag's existing policies and practices during the development, construction, and operation of assets. As Tag is committed to biodiversity, formalizing a biodiversity policy is part of the company's action plan.</p> <p>At site level, Tag engages in activities to protect and/or remediate habitat areas where its operations have biodiversity impacts. For example, on top of planning approval consent conditions that are implemented, the creation of the Southern Brolda Conservation Foundation Ltd in Australia aims at protecting Broлга and restore their natural habitat. In addition, Tag has conducted biodiversity assessment for all projects after ready-to-build, with the support of the tool Altitude by AXA Climate. The tool</p>
--------------	------------------	---	------------------	------	------	---

							<p>provided inputs to Tag's assessment process on:</p> <ul style="list-style-type: none"> • distance to threatened species • distance to areas of interest for biodiversity • biodiversity dependency <p>Omnes will continue supporting Tag on its biodiversity strategies.</p>
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	0.00	No emissions to water was reported for the reporting period.	The company has had zero emissions to water, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring

							and maintaining this environmental performance standard.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00077	0.00	Tag reported in 2024 limited amount (6 tons) of hazardous waste generated, which is properly managed by the company.	Omnes Capital will continue supporting Tag Energy in minimizing hazardous waste generation, pursuing alternative solutions whenever feasible.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used for the 2024 reporting period to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide

Version du 30.06.2025
discussion with
portfolio companies.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	<p>Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using four key criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers 	<p>Tag is already mature on its policies/mechanisms for UNGC and OECD compliance. The company has set up:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ESG Policy • Code of Ethics Policy • Anti-corruption and anti-bribery policy •Whistleblower protection mechanism aligned with EU guidelines • Grievance handling mechanism in place in the management systems of each project <p>In its value chain, it has set up a system for supplier ESG due diligence and integrated human rights consideration in its sustainable procurement policy and supplier code of conduct.</p> <p>Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.</p>
--	------------------	---	------------------	------	------	---	---

Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	27.70	20.76	Addressing gender pay gap is complex due to external factors including local remuneration regulations and labor market constraints. However, Tag Energy commits to improving this metric through establishing a DEI policy and processes for ensuring equitable pay across the organization.	Omnes Capital will engage with and support the portfolio company, whenever feasible, in enhancing internal policies to improve inclusion and equality throughout its corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices, while also assisting in promoting gender diversity in renewable energy education and training initiatives.
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	0.00	0.00	No women Board members during the reporting period. However, Tag Energy has one female Board advisor.	As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.
Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	The Fund only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, the Fund is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.

the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.

7. Omnes Co-Invest Turn Energy

Adverse sustainability indicator		Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period		
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	0.0	0.5	The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table. In 2024, Omnes Capital decided to strengthen	Since the previous reporting period, Omnes Capital has worked with portfolio companies to homogenise GHG assessment methodologies and provide results considering both market-based and location-based methodologies – as recommended by the supervisory authorities. This was done by onboarding a new reporting platform, Novata, and continuous engagement with our portfolio companies. Although GHG emissions decreased in 2024, Omnes Capital acknowledges they may increase as the company pursues new project construction. Omnes Capital is committed to maximizing the portfolio company's positive climate impact through two key approaches:
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	0.1	1.3		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	111.6	1916.3		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	111.7	1918.0		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	0.3	Not monitored		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments	15.89	326.8			

Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	50.38	35560.9	<p>its disclosure and reported to its investors Scope 2 GHG emissions in market-based methodology. This is for comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not included in the calculation of total GHG emissions.</p> <p>The GHG emissions assessment was conducted for the reporting period by Turn Energy using Novata Carbon Navigator. Due to the nature of Turn Energy's activities, Scope 3 GHG emissions account for the majority of the company's climate impact, notably from purchased goods and upstream transportation and distribution. The decrease in total GHG emissions resulted from reduced panel purchases in 2024.</p>	<p>•Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions</p> <p>•Systematic reduction of emissions from company activities</p> <p>To advance the second approach, Omnes Capital has implemented structured engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies •Integration of a 5-step guidance system within the Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>These strategies will continue to drive Omnes Capital's engagement with the company and maximize the Fund's positive climate impact.</p>
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments	0.0	0.0	Turn Energy is a Sweden-based renewable energy developer specialized in solar photovoltaic infrastructure. Its activities are aligned with Omnes Capital's exclusion list and The Fund's investment	The Fund's investment strategy will be pursued in the following reporting periods.

						strategy, ensuring that Turn Energy is not active in the fossil fuel sector.	
Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.0	Not disclosed	Turn Energy, as the only investment of the Fund, is dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms in Europe. As such, all energy produced is renewable energy.	Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.
		Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	100.0	100.0	Turn Energy's 2024 energy procurement strategy continued to be based on the local energy mix for each project. As the company did not disclose specific non-renewable energy consumption figures, Omnes Capital reported this metric at 100% in accordance with EFRAG Draft ESRS guidelines.	Omnes Capital will engage with the company to monitor its actual non-renewable energy consumption and develop aligned energy procurement strategies to increase renewable energy use.

	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue	0.002	0.08	Turn Energy operates in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE.	The energy consumption of the Fund is expected to increase in future years as our portfolios expand their business. Omnes Capital will continue engaging with the portfolio company to lower as much as possible this metric by increasing its energy efficiency in the value chain. This will be done potentially by paying attention to building efficiencies, mobility and energy procurement strategies.
Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.0	0.0	Turn Energy reported that none of its activities operate on or near biodiversity sensitive areas in 2024. Turn Energy demonstrates commitment to biodiversity through collaboration with County Administrative Boards, following "keep, increase, promote, and protect biodiversity" guidelines. The company conducts Environmental Impact Assessments when legally required and has utilized the Altitude by AXA Climate tool to perform biodiversity risk assessments across ready-to-build, under-construction, and operational assets.	With the Fund targeting 80-100% EU Taxonomy alignment including all DNSH criteria, biodiversity impact mitigation is a priority. Omnes Capital's 2023 biodiversity toolkit, developed with external consultation, has been integrated into Turn Energy's internal procedures for project development phase assessments. Omnes Capital will continue supporting Turn Energy in monitoring and maintaining this environmental performance standard.

Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.0	Not disclosed	No emissions to water was reported for the reporting period.	The company has had zero emissions to water, in alignment with the Fund's strategies and our ongoing engagement efforts. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this environmental performance standard.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	Not disclosed	Not disclosed	Turn Energy was not able to provide the data as they haven't had system tracking hazardous waste generated for the moment.	Omnes Capital will engage with Turn Energy to establish a monitoring system, which will be integrated into the company's ESG action plan in 2025.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.0	0.0	No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.0	100.0	<p>Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using four key criteria. The 2023 data was adjusted based on the following four criteria for better comparison.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers <p>Based on the criteria, Turn Energy had sufficient processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises in 2024.</p>	<p>Turn Energy, with Omnes Capital's support, has implemented in 2024 processes compliant with UNGC and OECD Guidelines for Multinational Enterprises, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> •ESG Policy •Code of Conduct (for suppliers and employees) •Internal and public whistleblowing function •Anti-corruption and Anti-bribery Policy •Sustainable procurement policy with human rights considerations <p>Additionally, Turn Energy maintains compliance with Swedish law, which provides strict regulations aligned with many UNGC and OECD Guidelines principles. Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.</p>
--	------------------	---	------------------	-----	-------	--	--

	Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	8.1	10.8	Turn Energy maintains an Equal Opportunity and Non-discrimination Policy. Internal survey results show 96% of employees rate workplace equality as very good, with the company targeting 100% satisfaction.	Omnes Capital will continue supporting the portfolio companies, whenever feasible, in enhancing internal policies to improve inclusion and equality throughout their corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices.
	Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	14.3	14.3	One out of seven Board members is identified as women.	As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.
	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.0	0.0	The Fund only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, the Fund is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come
VOLUNTARY PAI							
Water, waste and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	0.0	0.0	Turn Energy prioritizes low-productivity agricultural land for its developments. The company ensures its parks are reversible, allowing future restoration to agricultural land or forest. Its maintenance protocols strictly	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."

						prohibit pesticides. These sustainability practices are integrated into consultation processes with the County Administrative Board.	
Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	0.0	0.0	No accident reported during this reporting period.	Omnes Capital will continue supporting the company in monitoring and maintaining this performance standard.

8. Construction Energy Plus 2 Fund

Adverse sustainability indicator		Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period		
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	66.43	12.73	Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric. The GHG emissions data represents Aventim's and Redman's project development activities, calculated according to GHG Protocol guidelines. Scope 3 constitutes 99.9% of total emissions, primarily from purchased goods and processing of sold products.	Redman and Aventim both have their own long- and short-term GHG emissions reduction targets. Aventim has a science-based target aligned with 1.5 degrees. As for Redman, it will focus on reducing its emissions from construction as much as possible, which account for the majority of the company's total emissions. Omnes Capital will continue supporting
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	8.78	0.25		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	14 935.81	22 129.61		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	15 011.02	22 142.59		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments		523.62	783.00		
	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues		148.53	271.50		

							its portfolio companies with their emissions reduction strategies, and provide the opportunity to perform carbon footprint assessments for those that have not done so yet.
Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	% of investments		0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments in investee companies.</p> <p>Redman, a commercial and residential real estate developer, Eclairion, a data centre infrastructure asset, and Aventim, a developer and real estate operator, do not operate in the fossil fuel sector. These investments are in line with Omnes Capital's exclusion list and Construction Energie Plus 2's investment strategy.</p>	In accordance with Omnes Capital's guidelines and Construction Energie Plus 2's investment strategy, there will be no investment in companies exposed to the fossil fuel sector throughout the lifetime of the Fund.
Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	Not disclosed	Not disclosed	<p>Scope of 2024 reporting - None of the assets have provided data on this metric.</p>	Portfolio companies within the Fund are not involved in energy production activities. Our partners typically operate from leased office spaces, preventing on-site renewable energy installations. However, they do evaluate renewable energy options for the assets they develop.

			Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	Not disclosed	50.00	Scope of 2024 reporting - None of the assets have provided data on this metric.	Omnes Capital will engage with portfolio companies to monitor energy consumption and energy source distribution, aiming to report on this metric next year. This will be incorporated into the companies' individual ESG action plans.
	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	GWh/€M revenue		Not disclosed	0.00	<p>Scope of 2024 reporting - None of the assets have provided data on this metric.</p> <p>Redman and Aventim both reported that they operate in high climate impact sector, as defined by Regulation (EC) 1893/2006. Redman operates in section L (real estate activities) and Aventim operates in section F (construction).</p>	<p>Construction Energie Plus 2 has defined tailored criteria for its real estate assets to be aligned with a 2°C trajectory, which generally integrate thresholds on energy consumption.</p> <p>Therefore, the Fund will keep ensuring that each asset will implement energy efficiency measures over the holding period.</p> <p>Omnes Capital will keep engaging with portfolio companies on improving the disclosure on this metric.</p>

Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric.</p> <p>Two portfolio companies confirm regulatory compliance without negative impacts on biodiversity-sensitive areas. Redman systematically integrates biodiversity considerations through its Sustainable Development matrix, assessing impacts at both macro (neighborhood, town, community) and land parcel levels. Aventim calculates biodiversity footprints for its projects and implements protection and remediation measures where necessary.</p>	<p>Omnes Capital encourages portfolio companies to develop or strengthen biodiversity procedures and remediation measures. Several initiatives have been developed to support the companies:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Integration of a biodiversity footprint assessment tool from Altitude AXA Climate to systematically evaluate qualitative and quantitative biodiversity impacts during the investment process. • Portfolio-wide environmental risk assessment in 2024 using Altitude by AXA Climate to analyze climate and biodiversity-related risks, with in-depth analysis results expected by year-end. <p>Omnes Capital will continue working with the company to incorporate these initiatives into their biodiversity strategies and provide the opportunity to perform the assessment for</p>
--------------	------------------	---	------------------	------	------	---	--

							those who haven't completed.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	Not disclosed	Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments in investee companies.	Omnes Capital will continue supporting its portfolio companies on monitoring this indicator and engage with Eclairion to improve its disclosure on this metric.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Two out of three investee companies reported this indicator, representing 27% of the Fund's total investment value.	Omnes Capital will continue supporting its portfolio companies on monitoring this indicator and engage

with Eclairion to improve its disclosure on this metric.

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS

Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments in investee companies.</p> <p>All investments made by Construction Energie Plus 2 are filtered through an ESG due diligence process covering the UNGC principles and OECD Guidelines for MNEs. In light of this pre-investment screening, no violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs were recorded in the reporting period for all corporate portfolio companies.</p>	Omnes Capital will continue supporting its portfolio companies on monitoring and maintaining this performance standard.
-----------------------------	------------------	--	------------------	------	------	---	---

Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redman has formalized a code of ethics covering bribery, corruption, and anti-trust issues for all employees. • Despite Eclairion not reporting on this metric, Omnes Capital's Construction Energie Plus 2 ESG analysis confirmed Eclairion adheres to UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises. • Aventim has formalized a code of ethics and implemented whistleblower protection policies aligned with EU guidelines and French regulations. 	Omnes Capital will continue supporting its portfolio companies on monitoring and maintaining this performance standard.
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	18.75	29.30	<p>Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric.</p>	<p>At the Fund level the unadjusted gender pay gap has decreased.</p> <p>Omnes Capital will continue to pursue the reporting engagement and promote gender equality with Construction Energie Plus 2's portfolio companies.</p>

	Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	36.00	15.00	Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric.	At the Fund level board gender diversity has increased. Omnes Capital will continue its engagement with Construction Energie Plus 2's portfolio companies, by discussing the opportunity to set diversity targets.
	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments in investee companies.	In accordance with Omnes Capital's guidelines and Construction Energie Plus 2's investment strategy, there will be no investment in companies exposed to controversial weapons.
VOLUNTARY INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN INVESTEE COMPANIES							
Emissions	Investee company	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	% of investments	0.00	0.00	Scope of reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments in investee companies. In line with the Fund's sustainable investment objective, all investments made by Construction Energie Plus 2 have carbon reduction initiatives. For all new construction or renovation projects, Redman and Aventim are expected to fulfil the relevant criteria that ensure alignment with a 2°C trajectory. Eclairion's	The Fund will pursue its commitment towards the Paris Agreement by verifying that all new investments meet the pre-established criteria to respect a 2°C trajectory alignment.

						PUE is also expected to respect a ratio aligned with the Paris Agreement.	
Social and employee matters	Investee company	3. Number of days lost to injuries, accidents, fatalities or illness	days/€M investment (weighted average)	2.3	0.04	<p>Scope of 2024 reporting: Two of three investee companies reported this indicator, representing 53% of the Fund's investments. Eclairion did not report on this metric.</p> <p>The reporting methodology for this metric was revised in 2024. While the Fund previously reported in actual days in 2023, the approach has been adjusted to better align with SFDR Principal Adverse Impact and product templates. The 2023 data has been recalculated using this new methodology.</p> <p>Aventim reported 0 days on this indicator. Redman reported 325 days, with only 14 days lost due to injuries. This figure was</p>	Omnes Capital will support portfolio companies in ongoing monitoring of this metric and minimizing workplace accidents where feasible.

						calculated as a weighted average per million euro of investment.	
INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN REAL ESTATE ASSETS							
Fossil fuels	Real estate assets	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment value in real estate.</p> <p>Three of our investment partners reported no exposure to fossil fuels. With ION, we have just set up the holding company and have not yet invested in any real estate assets as of 31/12/2024 and hence have no exposure to fossil fuels.</p>	<p>In accordance with Omnes Capital's guidelines and Construction Energie Plus 2's investment strategy, there will be no investment in real estate assets exposed to the fossil fuel sector throughout the duration of the Fund.</p>

Energy efficiency	Real estate assets	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	% of investments	13.00	100.00	<p>Scope of reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment value in real estate.</p> <p>Five out of 13 total underlying assets were brownfield projects and hence had a low energy efficiency. Three assets of the JV Newtown had the DPE level of G; two assets of the JV Omniprom2 had the DPE level of D. The goal for these assets is to transform them into top energy efficient real estate assets. The reported figure represents the sum of NAV percentages for Omniprom2 and Newtown's brownfield projects.</p>	<p>Construction Energie Plus 2 has defined tailored criteria for its real estate assets to be aligned with a 2°C trajectory, which generally integrate thresholds on energy consumption. Therefore, the Fund will keep ensuring that each asset will implement energy efficiency measures over the holding period.</p>
VOLUNTARY INDICATORS APPLICABLE TO INVESTMENTS IN REAL ESTATE ASSETS							
Energy consumption	Real estate assets	19. Energy consumption intensity	GWh/m2	0.0002	0.63	<p>Scope of reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment value in real estate. With ION, we have just set up the holding company and have not yet invested in any real estate assets as of 31/12/2024 and hence had no energy consumption.</p> <p>All energy consumption came</p>	<p>The goal of Omniprom 2 and Newtown is to refurbish the energy inefficient assets and transform them into top energy efficient real estate assets. Therefore, this PAI will improve once the buildings are refurbished.</p>

						from the brownfield projects mentioned above. The goal for these assets is to transform them into top energy efficient real estate assets, eventually decreasing the energy consumption intensity.
--	--	--	--	--	--	--



Capenergie 4

Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des directives AMF DOC-2008-03 et DOC-2014-01.

Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 4	3
2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....	5
2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris.....	5
2.2. Résultats pour 2024.....	6
2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 4.....	6
2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 4 pour 2025.....	7
3. La stratégie d'alignement de Capenergie 4 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité	8
3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique	8
3.2. La contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	9
3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 4 sur la biodiversité	11
4. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	12
4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	13
4.2. Principaux risques en matière de durabilité	13
4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité	13
4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux.....	15
4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques.....	19
4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques	19
4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	19
5. Annexe.....	21
5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques.....	21
5.2. Principaux impacts négatifs du fonds géré	22

1. Présentation du fonds Capenergie 4

Capenergie 4 est la **4^{ème} génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), une stratégie centrée sur les énergies renouvelables. Créé en 2019, le fonds a bouclé avec succès sa levée de fonds en 2021 en atteignant plus de **660 millions** d'euros, et a ainsi dépassé le « hard cap » qu'il s'était fixé à 600 millions d'euros.

Au-delà de l'investissement dans des plateformes de production d'énergie renouvelable, l'objectif de Capenergie 4 est triple :

- Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir la transformation du pipeline de projets en actifs opérationnels ;
- Atteindre une taille critique pour les portefeuilles de projets opérationnels, afin qu'ils puissent être vendus à des investisseurs sur le long terme.

La stratégie du fonds consiste à investir des capitaux dans des développeurs d'infrastructures d'énergie renouvelable et à les aider à devenir **des producteurs d'électricité indépendants**. Le fonds contribue ainsi à répondre à la **forte demande de capitaux en Europe pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables**.

A fin 2024, le portefeuille était composé de **8 actifs**¹, dont les projets sont principalement situés en Europe et sont spécialisés dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et le stockage d'électricité par batterie, comme le représente le visuel de distribution géographique et sectorielle du portefeuille Capenergie 4 en page 4. Au total, **1 246 GWhs** d'électricité d'origine renouvelable ont été produits en 2024. Cela correspond à **143 918 tCO₂**² évités grâce aux investissements réalisés par le fonds. Si l'on considère la part de participation de Capenergie 4 dans les sociétés du portefeuille, ces émissions représentent **86 955 tCO₂** en 2024.



¹ Un actif, Prosomnes, a été cédé au 30 octobre 2024.

² Ce résultat a été obtenu sur la base d'une méthodologie interne de mesure des émissions de CO2 évitées conçue par Omnes, sur la base des données de production d'énergie fournies par les sociétés du portefeuille. Ce montant exclut les émissions de GES de Prosomnes, qui ont été cédées le 30 octobre 2024, et de Better Energy.

2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris

A travers sa thèse d'investissement, **Capenergie 4 s'engage à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** par la promotion d'énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe. Capenergie 4 **soutient activement les objectifs à long terme de lutte contre le réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d'énergies renouvelables** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des méthodes de production d'énergie bas carbone par rapport aux sources d'énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un pionnier et un leader de cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 4 incarne cette ambition.

Nous suivons notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris à travers l'analyse **de l'augmentation des émissions de CO2 évitées par le portefeuille Capenergie 4**, rendue possible par la production d'énergies renouvelables à partir des investissements réalisés. En 2024, les sociétés du portefeuille ont évité **143 918** tCO₂, représentant **86 955** tCO₂ au niveau de Capenergie 4 (pour la part attribuable au fonds³). Ce résultat est le résultat d'une méthode de calcul développée en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil, détaillée dans la note méthodologique ci-dessous. En 2024, notre approche a été audité par un organisme indépendant.



Comme la plupart des sociétés du portefeuille sont encore en phase de développement de leurs projets, nous prévoyons une **croissance significative de cette contribution dans les années à venir grâce à l'opérationnalisation d'un plus grand nombre de projets.**

- (1) *Il convient de noter que les chiffres ci-dessus constituent une meilleure estimation utilisée à titre d'information. Le résultat final dépendra du calendrier de développement du portefeuille, des facteurs de succès et des zones géographiques. Ces capacités sont nettes des facteurs de succès appliqués au pipeline actuel de projets de chaque société du portefeuille. Ils reposent sur une participation de 100 millions d'euros aux projets.*
- (2) *Les coefficients d'émission de CO₂ de chaque pays ont été pris en compte pour tenir compte des différences entre les coefficients d'émission de CO₂ nationaux. Ils sont extraits de la base de données 2019 de l'Agence européenne de l'énergie pour les projets européens.*

Note méthodologique | Émissions évitées

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées est basé sur un facteur d'émission qui est déterminé au niveau de chaque pays d'opération, en fonction du mix énergétique national, sur la base des données de l'Agence européenne pour l'environnement. Les émissions évitées sont ensuite calculées en appliquant ce facteur d'émission à la production moyenne d'électricité du parc d'exploitation sur l'année et dans chaque pays d'exploitation.

La méthodologie de calcul des émissions évitées a été affinée en 2024 afin d'accroître sa robustesse en s'appuyant sur des cadres de référence internationaux et ainsi refléter la contribution des entreprises du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

³ Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau de Capenergie 4 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la quote-part d'Omnes Capital dans les participations dans les sociétés du portefeuille.

2.2. Résultats pour 2024

Dans l'attente de la formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO₂ pour Capenergie 4, nous évaluons l'alignement du fonds avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs : les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et les **émissions de CO₂ évitées**.

Indicateur	Résultats 2024	Taux de couverture ⁴	Détails
Emissions de GES	725 200 tCO₂e , soit 20 040 tCO ₂ e au niveau du fonds ⁵	50%	Toutes les entreprises du portefeuille ne mesurent pas encore leur empreinte carbone. En effet, la majorité d'entre elles sont de petites structures à un stade précoce de développement. Seules 4 entreprises ont pu calculer leur empreinte carbone en 2024. Nous accompagnons nos entreprises dans l'évaluation de leur empreinte carbone. Des travaux d'harmonisation des méthodologies ont été menés en collaboration avec les entreprises au cours de l'année 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
Émissions de CO₂ évitées	143 918 tonnes de CO₂ représentant 86 955 tCO₂ au niveau du fonds	63%	En 2024, cinq entreprises ont généré 1 246 GWh d'électricité à partir de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a estimé que 143 918 tCO ₂ ont été évitées grâce à la production d'énergie renouvelable. Les émissions de CO ₂ évitées augmenteront dans les années à venir à mesure que les projets en cours de développement et de construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C, et en cela la stratégie Capenergie 4 s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Le fonds Capenergie 4 n'utilise pas les référentiels « transition climatique » et « Accord de Paris » de l'Union européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 4

A travers sa démarche d'investissement responsable, Capenergie 4 intègre l'enjeu climatique à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- Pré-investissement : un premier examen de l'opportunité d'investissement est effectué afin de vérifier le respect **de la liste d'exclusion applicable à Capenergie 4**. Celle-ci a été établie par Omnes Capital et s'applique à l'ensemble de ses investissements. Il garantit ainsi **qu'aucun investissement n'est réalisé dans le charbon et les hydrocarbures non conventionnels ;**
- Due diligence : une analyse est menée par les équipes d'investissement lors de la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de gestion des risques

⁴ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 4.

⁵ Montants pondérés par la quote-part de participation d'Omnes dans les sociétés du portefeuille.

ESG de l'entreprise, y compris les risques climatiques, et **la contribution potentielle de l'entreprise à la réduction des émissions de CO2** à travers son activité ;

- Période de détention : le suivi des investissements recouvre de nombreuses responsabilités, de la participation aux conseils d'administration à l'accompagnement du management pour professionnaliser les processus de l'entreprise, en passant par le **rôle de « sparring-partner » et l'assistance à la mise en place d'outils de reporting** (dont le reporting ESG selon les critères d'Omnes) ;

Notre outil principal est un système de notation interne « **Capenergie ESG Scoring Grid** », qui est appliqué à l'ensemble des sociétés du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thématiques : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques. Nous avons mis à jour notre grille en 2024 et l'avons complétée par un « **Capenergie Sustainability Maturity Framework** » pour aider nos entreprises à faire évoluer leurs pratiques dans le temps ;

De plus, nous centralisons à l'aide d'une base de données **toutes les données ESG des** sociétés du portefeuille, sur la base de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter **des données précises sur le sujet du climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée sur l'Accord de Paris et intégrant les objectifs et engagements, le plan d'actions associé, les initiatives mises en place pour les principaux postes émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois périmètres, etc.

- Cessions : Les équipes d'investissement procèdent à une évaluation de la performance ESG des actifs. Une vérification de la Vendor Due Diligence (VDD) peut être effectuée, si nécessaire, en fonction du contexte de sortie.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue continu** avec les sociétés de notre portefeuille et de **suivre leurs progrès** en matière d'indicateurs de performance climatique. À ce jour, l'alignement du fonds sur les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué sur une base annuelle par le biais de rapports et d'analyses des émissions de CO2 évitées**. La mise à jour de la méthodologie interne utilisée pour le calcul des émissions évitées du portefeuille a été effectuée en 2024.

2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 4 pour 2025

En 2023 et 2024, afin d'aligner les cadres de reporting ESG de tous nos fonds, nous avons renforcé **nos questionnaires ESG** en intégrant **des indicateurs des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité**. Il s'agit notamment de données climatiques harmonisées telles que les émissions de GES et l'exposition des entreprises au secteur des combustibles fossiles.

L'analyse des risques climatiques et de biodiversité fait désormais partie intégrante de notre processus d'investissement. Ces analyses nous ont permis d'avoir une vision plus précise de **l'exposition de notre portefeuille aux aléas climatiques et aux impacts sur la biodiversité**, ainsi que des **opportunités et des risques de transition**. Ces différentes analyses seront présentées dans la section dédiée de ce rapport.

Nous prévoyons d'entreprendre un certain nombre **d'actions clés, qui nous permettront de mieux traduire notre ambition** verte à travers notre activité d'investissement :

- **Formation de nos équipes et des portefeuilles Capenergie** aux enjeux climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires en matière de reporting climat) ;
- Soutenir notre portefeuille dans **l'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES** afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats ;
- L'intégration du risque climatique dans notre **processus d'évaluation**.

3. La stratégie d'alignement de Capenergie 4 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Par notre démarche d'investisseur responsable, nous **reconnaissons l'érosion importante de la biodiversité causée par l'activité humaine et notre responsabilité de limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes**. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital.

En 2024, nous nous sommes engagés à établir la conformité de Capenergie 4 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers la **déclaration des 2 indicateurs d'impacts négatifs principaux (PII)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs comprennent :

- La part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones ;
- La part des investissements dans des entreprises sans pratiques ou politiques foncières/agricoles durables.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur d'impact négatif sur la biodiversité	Impacts de 2024	Taux de couverture ⁶	Détails
Investissements ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	0%	100%	<p>Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds.</p> <p>Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au long de la construction et de l'exploitation.</p>
Investissements dans des entreprises sans pratiques foncières/agricoles durables	64.8%	100%	<p>Toutes les sociétés du portefeuille ont fait état de leurs pratiques et politiques foncières durables, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Les terres durables font partie intégrante du thème de la biodiversité dans l'engagement d'Omnes auprès des sociétés de notre portefeuille. Dans le cadre du reporting, bien que la plupart des entreprises aient</p>

⁶ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 4.

indiqué qu'elles n'avaient pas officiellement établi de politiques foncières et agricoles durables, garantir un impact minimal sur les terres fait partie des exigences réglementaires dans plusieurs pays où les sociétés de notre portefeuille opèrent.

L'utilisation de ces deux indicateurs permet de s'assurer à la fois de la **mise en place de mesures de protection appropriées** par les sociétés du portefeuille opérant à proximité ou dans des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la mise en place de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. De cette manière, nous nous assurons que Capenergie 4 répond aux **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** mentionnés ci-dessus.

Au vu des informations reçues en 2024, nous souhaitons désormais accompagner davantage les entreprises dans la remontée d'informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **les pratiques vertueuses** mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité, telles que celles présentées dans l'encadré ci-contre, et d'**en tirer parti en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et l'accompagnement des sociétés du portefeuille seront donc au cœur de la stratégie d'Omnes.

Les pratiques vertueuses des sociétés Capenergie 4 en matière de protection de la biodiversité

- Fixer des objectifs en matière de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée sur les objectifs internationaux
- Mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte biodiversité, pendant les phases de développement, de construction, d'exploitation et de fin de vie du projet
- Une évaluation d'impact systématique pendant la phase de développement pour s'assurer que la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas fragilisés par la mise en œuvre du projet
- Cartographie des sites pour identifier les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et interdire tout projet dans une zone à forte valeur biodiversité
- Des actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs à proximité d'un projet de préservation de la nidification des hiboux ; Prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

3.2. La contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

En 2022, nous avons initié des travaux pour mieux **comprendre l'empreinte de Capenergie 4 sur la biodiversité**. Cette démarche vise à dresser un inventaire concret, et ainsi réfléchir à des actions pour contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité.

La première étape a consisté en une **analyse qualitative des impacts et des dépendances des secteurs solaire et éolien sur les services écosystémiques** – c'est-à-dire les services fournis par la nature qui permettent la durabilité de l'activité. L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance (NCFA), a été utilisé pour alimenter cette analyse.

Les conclusions de cette première analyse mettent en évidence un **impact potentiellement fort du portefeuille sur les écosystèmes terrestres**, lié à la construction de projets éoliens et solaires. L'éolien et le solaire ont des dépendances communes, notamment une **dépendance très matérielle liée à la régulation climatique** qui conditionne la continuité des opérations. Les intempéries (inondations, gel, vagues de chaleur extrêmes, vents forts) menacent les installations et peuvent causer des dommages matériels et humains. Une

analyse approfondie de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques a également été réalisée et sera présentée dans la section dédiée aux risques ESG. Les impacts sectoriels et les dépendances du solaire et de l'éolien terrestre sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Impacts des projets solaires		
Impacts	Description de l'impact ⁷	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> Les fermes de panneaux solaires utilisent des terres, ce qui a un impact sur les habitats naturels pour la biodiversité. L'empreinte d'une ferme solaire de taille moyenne est estimée entre 22,5 et 25,9 m²/GWh. Le degré de gravité de l'impact dépend du type de terrain utilisé - l'utilisation d'un terrain déjà artificialisé aura un impact plus faible par rapport à une zone protégée pour sa biodiversité. Les fermes solaires ont généralement des barrières autour du périmètre des opérations, ce qui limite les mouvements des espèces, et génère ainsi une fragmentation de l'habitat. Enfin, les fermes solaires compactent parfois le sol, entraînant érosion et ruissellement. 	Très élevé
Pollution de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none"> Des substances toxiques et dangereuses peuvent parfois être utilisées dans la construction de fermes solaires, ce qui génère une pollution locale des sols et de l'eau. 	Faible

Impacts des projets éoliens terrestres		
Impacts	Description de l'impact	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> La construction d'éoliennes contribue à la modification des habitats. 	Haut
Pollution de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none"> Les activités d'entretien peuvent générer de la pollution (p. ex. huile, déchets). 	Faible
Perturbations	<ul style="list-style-type: none"> Les collisions avec les pales d'éoliennes sont fréquentes et causent un nombre important de décès ou de blessures chez les oiseaux et les chauves-souris. La construction d'éoliennes dans des endroits défavorables provoque des troubles comportementaux pour la faune, notamment liés à la reproduction et à la recherche de nourriture - jusqu'à 800 m autour des éoliennes. 	Douleur moyenne

Dépendances du solaire et de l'éolien terrestre vis-à-vis des services écosystémiques		
Dépendances	Description des dépendances	Niveau de matérialité
Eau souterraine	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de production peut être maintenu en cas d'interruption de ces services. 	Très faible
Eau superficielle		Très faible

⁷ La description des impacts potentiels du portefeuille sur la perte de biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques est tirée de l' [Outil ENCORE](#).

Régulation du climat	<ul style="list-style-type: none"> L'activité est extrêmement dépendante de la régulation du climat, fournie par l'atmosphère, les habitats, la faune, l'eau, le sol et les sédiments. La perturbation de ce service écosystémique mettrait en péril la durabilité de la production. 	Très élevé
Protection contre les inondations et les tempêtes	<ul style="list-style-type: none"> La plupart du temps, l'activité peut se poursuivre en cas d'interruption totale du service écosystémique. 	Douleur moyenne
Stabilisation des sols et contrôle de l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> Bien que moins pratique, le processus de production peut se dérouler sans le service écosystémique en raison de la disponibilité de substituts phytosanitaires. 	Douleur moyenne

Note méthodologique | Analyse de la biodiversité

Approche méthodologique : L'outil [ENCORE](#) permet une analyse de double matérialité des risques sectoriels du solaire et de l'éolien liés à la biodiversité – c'est-à-dire les impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques. Les 11 facteurs d'impact considérés couvrent les 5 principaux facteurs d'érosion de la biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes. 21 services écosystémiques sont analysés en fonction de leur pertinence pour les secteurs considéré.

Axes d'amélioration : Dans le cadre d'une approche sectorielle, l'analyse ne prend pas en compte les pratiques réelles des entreprises du portefeuille. Comme indiqué dans le focus sur les pratiques vertueuses pour la biodiversité, certaines participations mènent des actions ciblées pour limiter le dérangement de la faune locale.

Afin de minimiser l'impact biodiversité de Capenergie 4, plusieurs initiatives ont été mises en place par Omnes Capital pour accompagner les sociétés du portefeuille dans leurs mesures et stratégies de biodiversité :

- Omnes Capital a contractualisé en 2023-2024 avec Altitude AXA Climate un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité afin d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans la phase de due diligence de pré-investissement.
- Omnes Capital a développé en 2023-2024 une boîte à outils biodiversité avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera à soutenir l'application efficace de cette boîte à outils parmi les sociétés de son portefeuille.

3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 4 sur la biodiversité

En 2024, Omnes Capital a réalisé une étude d'impact sur la biodiversité à l'échelle de son portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate pour Capenergie 4. Les résultats montrent un faible impact sur la biodiversité des portefeuilles de Capenergie 4. L'empreinte biodiversité est estimée à 0,43 MSA.km2 pour l'impact statique et à 0,02 MSA.km2 pour l'impact dynamique.

Note méthodologique | Impact sur la biodiversité

Approche méthodologique : l'outil Altitude by AXA Climate modélise les impacts sur la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises (scopes 1, 2 et 3 selon les normes du GHG Protocol). La méthodologie s'appuie sur l'expertise d'AXA Climate et utilise l'outil GBS avec des intensités sous-sectorielles calculées en mai 2022 à l'aide de GBS v1.4.0.

L'approche mesure l'impact sur la biodiversité à travers de multiples pressions environnementales. Pour les écosystèmes terrestres, il s'agit notamment de l'utilisation des terres, de l'empiètement, de la fragmentation, des dépôts atmosphériques d'azote, de l'écotoxicité terrestre et du changement climatique. Pour les écosystèmes d'eau douce, les pressions englobent les perturbations hydrologiques dues à la fois au changement climatique et à l'utilisation directe de l'eau, à la conversion des terres humides, à l'utilisation des terres dans les bassins versants des rivières et des zones humides, à l'eutrophisation de l'eau douce et à l'écotoxicité de l'eau douce.

La méthodologie utilise MSA.km2 (Abondance moyenne des espèces par kilomètre carré) comme indicateur principal, suite à la reconnaissance par l'IPBES de MSA comme mesure d'évaluation de l'intégrité de l'écosystème. Cela crée un parallèle avec les évaluations de l'empreinte GES, où MSA.km2 fonctionne de la même manière que tCO2eq. L'évaluation tient compte à la fois des impacts statiques (impacts cumulatifs passés) et des impacts dynamiques (impacts de l'année en cours). Pour permettre des comparaisons entre écosystèmes, les impacts terrestres et aquatiques sont convertis en MSAppb (parties par milliard de surface totale), et les comparaisons entre entreprises utilisent des mesures d'intensité telles que MSA.m2/k€ ou MSAppb/b€.

Points à améliorer : La méthodologie exclut plusieurs facteurs clés : les conditions locales (rareté de l'eau, proximité des aires protégées, espèces menacées, fertilité des sols), les espèces exotiques envahissantes (5^{ème} cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) et les impacts sur les écosystèmes marins.

Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Nous appliquons au fonds Capenergie 4 la **politique d'intégration des risques de durabilité** d'Omnes, menée conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'objectif est de décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui **pourrait potentiellement ou réellement avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds**. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit impacter d'autres risques et contribuer corrélativement à des risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investisseurs. Les risques de durabilité sont abordés dans les domaines suivants :

- **Environnement** : enjeux liés aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émissions de gaz à effet de serre...), de l'impact sur l'habitat, l'utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits de l'homme, au bien-être des populations, à la gestion des ressources humaines au sein des entreprises, etc.
- **Gouvernance** (émetteurs) : enjeux de stratégie d'entreprise, de création de valeur actionnariale, de culture d'entreprise, d'équilibre des pouvoirs, etc.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, d'autant plus que les risques doivent être analysés différemment **selon le secteur et les spécificités de l'activité** d'une entreprise, ainsi que selon son **stade de maturité**. L'analyse de durabilité est réalisée sur la base **d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation**, mais méthodologiquement cohérents. Omnes s'appuie principalement sur **les audits et les retours** d'expérience de ses holdings. Il faut donc prendre en compte le risque de désinformation dans l'analyse ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités en matière de durabilité dans **nos recherches, analyses et processus décisionnels en matière d'investissement** afin de cerner tous les risques potentiels à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

4.2. Principaux risques en matière de durabilité

4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité

Nous avons regroupé les risques de durabilité en 4 grandes catégories : le changement climatique, la biodiversité, la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant présente une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
Risques liés au changement climatique	
Risques climatiques physiques	<p>Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Celles-ci peuvent être aiguës (dues à des événements naturels) ou chroniques (liées à la hausse des températures, à l'acidification des océans et aux changements géographiques à long terme tels que l'élévation du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités.</p> <p>Une analyse a été menée par Omnes Capital afin d'évaluer l'exposition de Capenergie 4 aux risques physiques liés au changement climatique, dont les résultats sont présentés dans la Section dédiée du rapport.</p>
Risques climatiques de la transition	<p>Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations et ruptures technologiques, perception par les clients et les parties prenantes de leur impact potentiel.</p> <p>Une étude des risques et des opportunités de transition pour le fonds a été réalisée, dont les conclusions sont présentées dans la Section dédiée du rapport.</p>
Risques de contentieux	<p>Risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à l'absence de prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme.</p> <p>Omnes a pour objectif d'investir dans un ensemble d'entreprises européennes (principalement françaises). Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie peu impactante sur l'environnement et plus prise en compte de l'humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé dans le cadre d'un contentieux.</p>
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	<p>L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque de survenance des aléas climatiques décrits dans les risques physiques. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts dans des zones peu aménagées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).</p>
Risques de gouvernance	
Risques de réputation	<p>Le risque de réputation est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation.</p> <p>Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même.</p> <p>Les événements les plus probables susceptibles d'entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'absence de mise en œuvre de mesures de suivi des sociétés financées, à une situation de potentiel de corruption ou de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des sociétés financées détenues dans nos fonds.</p>
Risques de litige et/ou de responsabilité liés à des facteurs non financiers	<p>Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action en justice pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale.</p> <p>Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.</p>

Risque de désengagement des actionnaires	<p>Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce des droits de vote dans toutes les sociétés du portefeuille, cotées ou non.</p> <p>Le risque proviendrait de la non-identification des résolutions nécessitant un vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de mesures sociales (intéressement, formation, etc.) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des fiduciaires, audit, etc.).</p>
Risques d'incapacité à s'engager de manière constructive avec les sociétés en portefeuille	<p>L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.</p> <p>Le risque proviendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.</p>
Risques de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, d'abus des actifs de l'entreprise	<p>La corruption et le blanchiment d'argent sont le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit qui a procuré un bénéfice direct ou indirect à l'auteur de l'investissement, ou de l'utilisation prévue des bénéfices tirés de l'investissement.</p> <p>Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des participations et des investisseurs de fonds visant à réduire la survenance de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'absence de détection de malversations au sein des entreprises financées.</p> <p>Le risque de sanctions à l'encontre de ces sociétés pour de telles actions aurait un impact sur la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.</p>
Risques sociétaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	<p>Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités territoriales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, la formation et les besoins de sensibilisation. Ces changements de mode de vie vont affecter la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.</p>
Risques d'assurance	<p>L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de la biodiversité va générer des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur les littoraux, etc.).</p>
Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation	<p>Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.</p>

4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux

En 2024, Omnes a réalisé une évaluation complète de l'exposition des actifs aux risques liés au climat et à la biodiversité dans ses fonds d'énergies renouvelables et d'infrastructures (Capenergie et Construction Energie Plus). Nous avons déployé la solution Altitude d'AXA Climate : une solution logicielle spécifiquement conçue pour les fonds d'infrastructure et de capital-investissement. L'utilisation de cette solution permet à Omnes de :

- Renforcer et améliorer l'efficacité de nos processus d'investissement et de diligence raisonnable
- Répondre aux attentes de plus en plus strictes de nos investisseurs et aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de reporting en matière de durabilité

- Fournir aux sociétés de notre portefeuille des informations personnalisées et exploitables sur les facteurs de risque liés au climat et à la biodiversité et les options d'atténuation, tant pour leurs propres opérations que pour leurs chaînes d'approvisionnement

L'évaluation a relevé les risques suivants pour 343 actifs du portefeuille Capenergie 4, en fonction de leurs secteurs et de leurs coordonnées GPS.

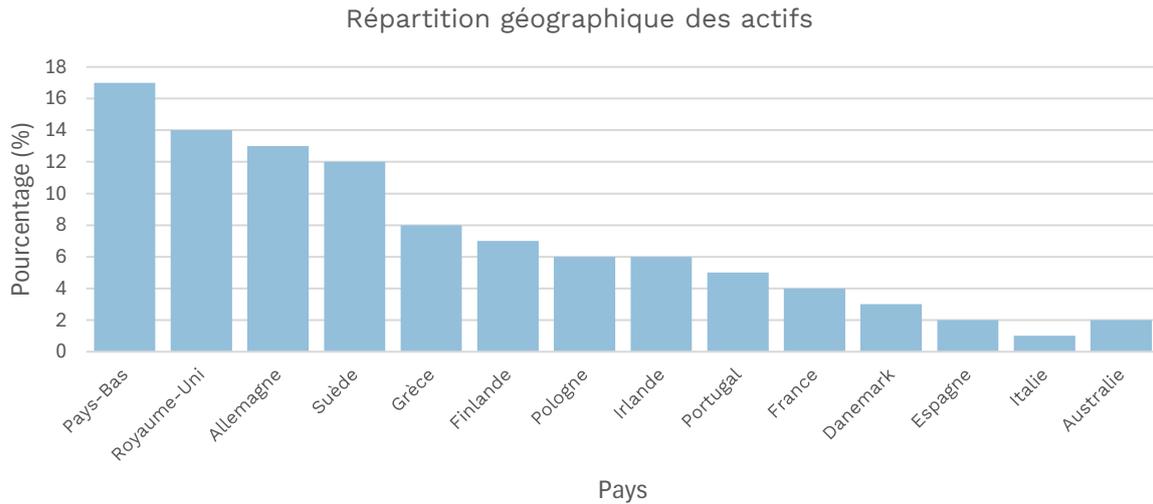
- Pour les risques climatiques physiques, 17 risques chroniques et aigus potentiels ont été couverts, à savoir la modification de la température de l'air, la modification des régimes de précipitations, la modification de la configuration des vents, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, l'érosion des sols, la chaleur extrême, le froid extrême, les incendies de forêt, les cyclones tropicaux, les tempêtes, la sécheresse, les précipitations extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les affaissements ;
- Pour les risques et opportunités climatiques de transition, l'outil couvre 10 risques et 12 opportunités sous quatre piliers principaux : politique et juridique, technologie, marché et réputation ;
- Risques liés à la dépendance des actifs vis-à-vis des services écosystémiques
- Risques posés par les actifs pour les zones d'intérêt pour la biodiversité et les espèces menacées.

L'évaluation a également fourni des recommandations sur les prochaines étapes que les sociétés de portefeuille doivent prendre pour atténuer les risques identifiés et saisir les opportunités.

L'évaluation a mesuré l'exposition de chaque actif à chaque risque comme élevée, moyenne ou faible et a identifié l'impact que les risques peuvent avoir sur l'infrastructure, les opérations et les finances de l'actif.

Les sociétés du portefeuille de Capenergie 4 concentrent trois types d'activités : **la production d'énergie solaire, l'énergie éolienne et le stockage d'électricité par batterie**. L'évaluation menée en 2024 a porté sur 343 actifs d'énergie renouvelable en Europe et en Australie, le solaire photovoltaïque au sol représentant la plus grande part (58 %), suivi des parcs éoliens terrestres (32 %), des installations de stockage d'électricité (6 %) et des systèmes solaires photovoltaïques agrivoltaïques (4 %). Ces installations sont géographiquement réparties principalement à travers l'Europe, avec des concentrations dans des pays tels que les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et la Grèce, avec une présence plus faible en Australie.

Les actifs analysés comprennent des actifs en phase de développement prêts à construire, en construction et en exploitation, avec les localisations géographiques rapportées par les sociétés du portefeuille.

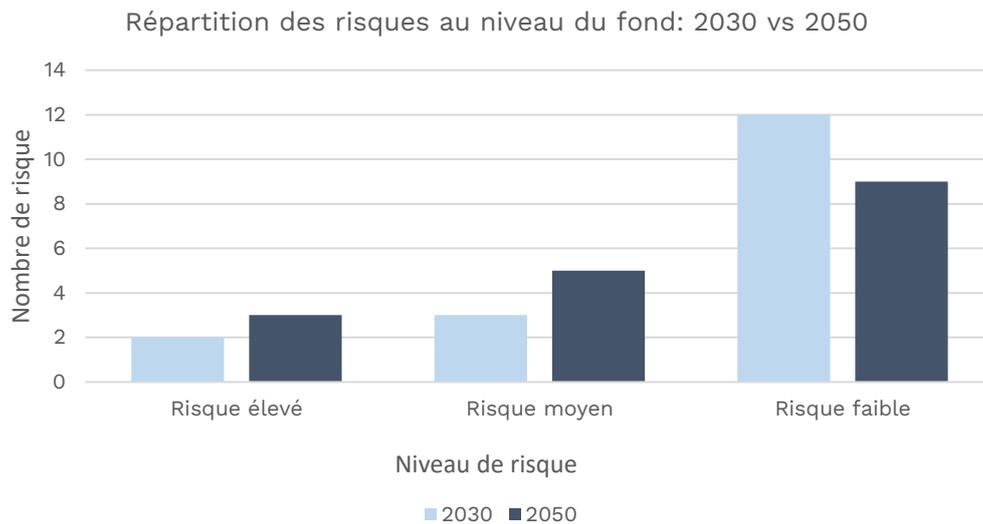
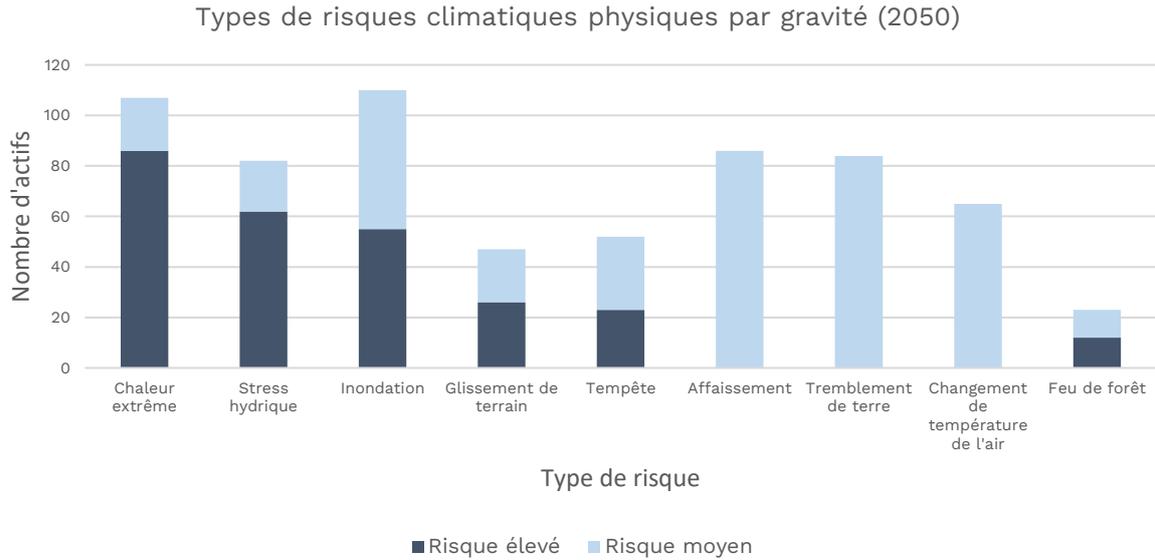


a) Analyse des risques climatiques physiques

L'évaluation des risques climatiques physiques est réalisée dans le cadre du scénario SSP2-4.5, qui représente une trajectoire modérée du changement climatique avec une augmentation des températures mondiales d'environ 2,7 °C d'ici 2100.

Le portefeuille présente un profil de risque climatique physique qui évolue modérément dans le temps. Le profil de risque s'intensifie légèrement entre 2030 et l'horizon 2050. À l'horizon 2050, l'analyse identifie des risques significatifs au niveau des actifs individuels, notamment la chaleur extrême qui représente le principal risque, affectant 86 actifs à risque élevé et 21 actifs à risque moyen, touchant principalement les installations solaires au sol et les parcs éoliens terrestres. Le stress hydrique constitue le second risque, avec 62 actifs à risque élevé, suivi des inondations avec 55 actifs à risque élevé et 55 actifs à risque moyen. D'autres risques sont également présents mais à des niveaux moindres. Le détail étant présenté dans le graphique ci-dessous (Types de Risques Climatiques Physiques par Gravité (2050)).

Sur la base de cette analyse au niveau des actifs, l'évaluation conclut que 3 catégories de risque élevé sont identifiées au niveau du fonds : la chaleur extrême, le stress hydrique et les inondations, avec 5 catégories de risque moyen incluant les changements de température de l'air, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les tempêtes et l'affaissement. Nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés de notre portefeuille afin de mettre en œuvre des mesures appropriées et des ajustements opérationnels afin de maintenir les activités.



b) Analyse des risques de transition

L'évaluation des risques de transition est évaluée dans le cadre du scénario Net Zero 2050 pour les périodes 2030 et 2040. Les perspectives de transition restent favorables pour ce portefeuille d'énergie renouvelable sur les deux périodes, reflétant l'alignement naturel du secteur sur les objectifs mondiaux de durabilité.

Jusqu'en 2030 et jusqu'en 2040, les considérations relatives au coût des matières premières représentent le principal domaine nécessitant une attention continue, reflétant l'évolution de la dynamique du marché des minéraux essentiels aux infrastructures d'énergie renouvelable, notamment le lithium, le cuivre, le nickel, le manganèse et le cobalt utilisés dans les panneaux solaires, les éoliennes et les systèmes de stockage d'énergie.

Nous maintenons un dialogue régulier avec les sociétés de notre portefeuille concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies d'optimisation des coûts. Grâce à une planification collaborative et à des partenariats stratégiques, nous aidons nos actifs à élaborer des approches d'approvisionnement résilientes et à explorer des matériaux alternatifs et des solutions de recyclage pour gérer efficacement cette dynamique de marché.

c) Impact financier

L'évaluation révèle également les pertes annuelles moyennes potentielles (AAL) par actif jusqu'en 2050. L'AAL représente l'impact financier attendu des événements liés au climat dans trois horizons temporels différents (2025, 2030 et 2050) et selon trois scénarios différents, également connus sous le nom de trajectoires socio-économiques partagées (SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5). Il combine la probabilité que ces événements se produisent avec le coût potentiel des dommages qu'ils pourraient causer.

Cela ne signifie pas que de tels coûts se produiront chaque année ; certaines années peuvent n'avoir aucune perte, tandis que d'autres peuvent voir des impacts importants. Les pertes potentielles sont classées en deux types principaux :

- Dommages matériels : perte de valeur d'actifs (CAPEX) causée par des dommages aux bâtiments et aux infrastructures
- Perte d'exploitation : perte de revenus (OPEX) pour la société du portefeuille causée par l'arrêt de l'exploitation des actifs

À mesure que la couverture des risques dans l'évaluation AAL augmente, nous nous attendons à ce que la granularité et la précision des évaluations s'améliorent au fil du temps, avec des comparaisons d'une année sur l'autre devenant disponibles.

4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait **de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement auprès de nos investissements**, et constitue l'une des priorités du **Comité ESG interne** d'Omnes.

Le plan de contrôle permanent d'Omnes prend en compte le suivi des ESG au sein des participations. Par ailleurs, le contrôle annuel sur la gestion des risques prévoit également le point concernant la cartographie des risques financiers des fonds et mandats gérés (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité).

D'autre part, le risque de durabilité est très étroitement lié au risque de non-conformité, car les obligations de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi à la fois au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) et au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an.

4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

L'évaluation des risques environnementaux est intégrée systématiquement dans notre processus d'investissement. En 2024, nous avons mené notre première évaluation à l'échelle du portefeuille, qui servira de référence. À l'avenir, nous intégrerons cette évaluation annuelle dans nos processus de gestion de portefeuille plus larges, complétée par des points d'information supplémentaires sur l'utilisation des ressources locales et la taille des projets. Nous évaluerons également les pratiques d'atténuation des risques déployées sur les sites afin de nous fournir des renseignements plus exploitables au niveau du portefeuille. En outre, nous continuerons à soutenir nos initiatives dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation si nécessaire.

4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficiles à mesurer, car des méthodologies robustes pour évaluer les aspects ESG sont encore en cours de développement. Cependant, à partir du premier semestre 2025, nous avons intégré chez Omnes Capital les risques climatiques physiques dans notre processus

d'évaluation, en accord avec notre attrait pour le risque de durabilité. Pour nos investissements basés sur l'infrastructure, nous évaluerons le potentiel de dommages causés par le climat et d'interruption des activités, et nous appliquerons cela aux évaluations au niveau des actifs, des sociétés de portefeuille et des fonds.

En outre, nous pensons qu'il existe des opportunités financières associées aux entreprises qui ont une maturité ESG plus élevée que leurs pairs. En conséquence, nous avons **constaté un accès plus facile au financement** pour les sociétés de portefeuille qui font preuve de solides politiques et pratiques ESG, **avec des conditions notablement plus avantageuses sur les taux.**

5. Annexe

5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques

Aléas climatiques	Solaire	Vent	Stockage
Changement de température	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les batteries sont très sensibles aux variations de température.
Stress thermique	Au-dessus de 25°, le rendement diminue car le rendement des cellules photovoltaïques est réduit.	Faible sensibilité	Les batteries peuvent s'enflammer et/ou exploser par temps chaud (« emballement thermique ») et leur efficacité est également réduite. Plusieurs cas d'incendies ont été signalés en lien avec des systèmes de stockage d'énergie.
Vague de froid / Givre	Le gel diminue l'efficacité des panneaux solaires. Les cellules photovoltaïques peuvent être endommagées lorsque les températures descendent en dessous de 0°. Les connexions électriques peuvent être altérées, ce qui entraîne des coûts de maintenance.	Le gel, surtout associé à une atmosphère humide, peut ralentir, voire arrêter, les éoliennes.	Le froid peut entraîner des pertes importantes d'électricité stockée.
Changements dans les types de précipitations	En recouvrant les panneaux solaires, la neige empêche les rayons du soleil d'atteindre les cellules photovoltaïques et réduit ainsi leur rendement. Une forte couverture nuageuse en cas de précipitations réduit le rendement.	Faible sensibilité	Faible sensibilité
Changements liés au vent	Faible sensibilité	Le changement climatique a un impact sur la vitesse du vent, qui conditionne la production d'énergie éolienne. En l'absence de vent (<10km/h) les éoliennes ne fonctionnent pas ; Les vents violents provoquent l'arrêt en toute sécurité des éoliennes, ce qui pourrait endommager les pales et les turbines.	Faible sensibilité
Sécheresse	Faible sensibilité	La sécheresse peut avoir un impact sur la continuité du service, mais n'a pas d'impact sur l'intégrité des actifs.	La sécheresse peut provoquer la corrosion des câbles sous terre.
Fortes pluies	Les fortes pluies, y compris la grêle, peuvent entraîner de lourdes pertes de matériaux et des coûts d'entretien élevés.	Faible sensibilité	Les inondations mettent en péril les installations de stockage d'électricité.

Légende :

Faible sensibilité	
Sensibilité moyenne	
Sensibilité élevée	

5.2.Principaux impacts négatifs du fonds géré

Indicateur de durabilité défavorable			Unité	Impact [année n]	Impact [année n-1]	Explication	Actions prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT								
Émissions de gaz à effet de serre	Société dans laquelle nous investissons	1. Émissions de GES	Émissions de GES de portée 1	tCO ₂ eq.	5.44	37.31	<p>Portée du rapport 2024 – Quatre des huit sociétés de notre portefeuille ont été en mesure de fournir les données, ce qui représente 38 % de la valeur des investissements du Fonds.</p> <p>La méthodologie de calcul des émissions de GES de cette déclaration PAI a été ajustée à la suite de la publication d'une mise à jour des questions-réponses consolidées sur le SFDR par les autorités européennes de surveillance le 25 juillet 2024. Pour être précis, les mesures financières utilisées pour calculer le ratio pondéré ont été légèrement ajustées</p>	<p>Depuis la période de référence précédente, Omnes Capital a travaillé avec les sociétés du portefeuille pour homogénéiser les méthodologies d'évaluation des GES et fournir des résultats en tenant compte des méthodologies basées à la fois sur le marché et sur la localisation, comme recommandé par les autorités de surveillance. Pour ce faire, nous avons intégré une nouvelle plateforme de reporting, Novata, et nous avons collaboré de manière continue avec les sociétés de notre portefeuille.</p> <p>Omnes Capital s'engage à maximiser l'impact climatique positif de la</p>
			Émissions de GES de portée 2 (basées sur la localisation)	tCO ₂ eq.	2 383.55	631.22		
			Émissions de GES de portée 3	tCO ₂ eq.	17 992.07	54 543.50		
			Émissions totales de GES	tCO ₂ eq.	20 381.05	55 212.03		
			Émissions de GES de portée 2 (basées sur le marché)	tCO ₂ eq.	19.77	<i>Non surveillé</i>		
	Société dans laquelle nous investissons	2. Empreinte carbone	tCO ₂ eq./M€M d'investissements	100.28	181.08			

	Société dans laquelle nous investissons	3. Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles on investit	tCO ₂ eq./M€M de chiffre d'affaires	12 746.30	599.57	<p>pour être plus alignées sur le SFDR. Pour une meilleure comparaison, nous avons appliqué la méthodologie mise à jour pour recalculer les données de 2023 divulguées dans ce tableau.</p> <p>En 2024, Omnes Capital a décidé de renforcer sa publication d'informations et a déclaré à ses investisseurs les émissions de GES de scope 2 selon une méthodologie basée sur le marché. Il s'agit d'une comparaison avec les émissions de GES de portée 2 basées sur la localisation, mais elles n'ont pas été incluses dans le calcul des émissions totales de GES.</p> <p>Une entreprise, Better Energy, a déclaré son empreinte carbone pour la période de référence, mais n'a pas été incluse dans l'agrégation en raison de sa situation financière. Les émissions absolues totales de GES de l'entreprise se sont élevées à 285 736 tCO₂e, les émissions de</p>	<p style="text-align: right;"><i>Version du 30.06.2025</i></p> <p>société du portefeuille à travers deux leviers clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du soutien au développement des énergies renouvelables pour générer des émissions évitées• Réduction systématique des émissions liées aux activités de l'entreprise <p>Pour faire progresser notre deuxième levier, nous avons mis en place des initiatives d'engagement structurées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une boîte à outils climatique complète au T1 2024 avec une expertise externe pour guider les stratégies de réduction des émissions• Intégration d'un système d'orientation en 5 étapes dans notre cadre de maturité de durabilité Capenergie pour traiter les émissions tout au long de la chaîne de valeur <p>Omnes Capital appliquera ces approches pour stimuler son engagement avec l'entreprise et maximiser l'impact climatique positif du</p>
--	---	--	--	---------------------	--------	---	--

				<p>scope 3 représentant 99 % des émissions totales.</p> <p>Compte tenu des activités des sociétés du portefeuille, les émissions de GES de scope 3 constituent la majorité de leur impact climatique. L'analyse révèle que les principales sources d'émissions sont les biens achetés et le transport et la distribution en amont. La baisse absolue des émissions de GES en 2024 est probablement attribuable à l'exclusion de Better Energy des calculs en raison de sa situation financière. Pour les investissements dans les énergies renouvelables, les émissions proviennent principalement de la construction de nouveaux actifs et devraient augmenter à mesure que le développement progresse. Bien que ces émissions devraient être compensées à long terme par des contributions à la décarbonation du réseau, Omnes Capital maintient son engagement à mettre en</p>	Fonds, dans la mesure du possible.
--	--	--	--	---	------------------------------------

					œuvre des initiatives de réduction des émissions de carbone dans l'ensemble des activités des sociétés du portefeuille.	
Société dans laquelle nous investissons	4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.00	0.00	<p>Champ d'application du rapport 2024 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds.</p> <p>Le Fonds a investi dans des entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable, en Europe, au Royaume-Uni et en Australie. Ces investissements sont alignés sur la liste d'exclusion d'Omnes Capital et la stratégie d'investissement de Capenergie 4, garantissant que les sociétés du portefeuille ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles.</p>	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas d'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles lors de l'expansion du Fonds au cours des prochaines périodes de reporting.

	Société dans laquelle nous investissons	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	0.00	0.00	<p>Portée du reporting 2024 – Sept des huit sociétés du portefeuille ont été en mesure de fournir les données, ce qui représente 75 % de la valeur des investissements du Fonds.</p> <p>Les investissements ont été consacrés au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.</p>	<p>En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas de produire de l'énergie à partir de sources non renouvelables au fur et à mesure de l'expansion du Fonds au cours des prochaines périodes de reporting.</p> <p>Omnes Capital a modifié la méthodologie interne de calcul des émissions évitées, afin de représenter de manière précise et robuste la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.</p>
			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	53.94	61.90	<p>Portée du reporting 2024 – Six sociétés du portefeuille sur huit ont publié ces données, ce qui représente 53 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds.</p> <p>Ces données englobent à la fois la consommation au niveau du projet et au niveau du bureau. La proportion d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local dans l'ensemble des activités des sociétés du portefeuille.</p>	<p>Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition du réseau électrique régional, Omnes Capital continuera à soutenir la société du portefeuille dans le développement de projets d'énergie renouvelable pour améliorer la décarbonation du réseau. Dans le même temps, Omnes Capital collaborera avec la société du portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement en énergie alignées qui augmentent la</p>

							consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale dans la mesure du possible.
Société dans laquelle nous investissons	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	GWh/M€M de chiffre d'affaires	0.59	0.04	<p>Champ d'application des rapports 2024 – Cinq des huit sociétés du portefeuille ont publié leurs chiffres de consommation d'énergie, ce qui représente 52 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Une entreprise, NRG2ALL, a déclaré sa consommation absolue d'énergie, mais n'avait pas encore de revenus au cours de la période de référence, et n'a donc pas été en mesure de calculer l'intensité de sa consommation d'énergie.</p> <p>Les huit sociétés du portefeuille sont des développeurs d'énergies renouvelables. A ce titre, elles opèrent dans des secteurs climatiques à fort impact, à savoir dans la section D (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), telle que définie par le règlement</p>	<p>La consommation d'énergie du Fonds devrait augmenter à mesure que les sociétés du portefeuille élargissent leurs activités. Notre stratégie d'investissement est axée sur des promoteurs résilients et compétitifs. Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité des bâtiments, la mobilité et les stratégies d'approvisionnement en énergie. La grille de notation ESG et le cadre de maturité durable de Capenergie sont des outils essentiels pour orienter les discussions et établir des priorités adaptées à chaque société du portefeuille.</p>	

						(CE) 1893/2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE.	
Biodiversité	Société dans laquelle nous investissons	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	<p>Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds.</p> <p>Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au</p>	<p>Omnes Capital a mis en place plusieurs initiatives pour inciter les sociétés de son portefeuille à développer ou renforcer les procédures et les mesures de remédiation liées à la biodiversité : • Omnes Capital a embarqué en 2023-2024 un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité avec Altitude AXA Climat, en vue d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans le processus d'investissement • En 2024, Omnes Capital a réalisé une évaluation des risques environnementaux à l'échelle du portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate et a analysé les risques liés au climat et à la biodiversité. Pour renforcer notre approche</p>

						long de la construction et de l'exploitation.	<p>de gestion des risques, nous procédons à une analyse approfondie de ces risques avec d'autres résultats attendus d'ici la fin de l'année. Omnes Capital a développé une boîte à outils biodiversité en 2023-2024 avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et les actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera d'appuyer l'application efficace de cette boîte à outils auprès des sociétés de son portefeuille</p> <p>. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité de durabilité Capenergie pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille sur ce sujet.</p>
Eau	Société dans laquelle nous investissons	8. Émissions dans l'eau	tonnes/M€M d'investissements	0.00	Non divulgué	Champ d'application du rapport 2024 – Six des huit sociétés du portefeuille ont publié des chiffres sur les émissions d'eau, ce qui	Omnes Capital a pour objectif de sensibiliser davantage à l'émission de substances dangereuses dans l'eau et de mieux soutenir les sociétés du

						représente 65 % de la valeur des investissements du Fonds.	portefeuille dans la mesure de cet indicateur.
Gaspiller	Société dans laquelle nous investissons	9. Rapport entre déchets dangereux et déchets radioactifs	tonnes/M€M d'investissements	0.00012	0.00	<p>Champ d'application des rapports de 2024 – Sept des huit sociétés du portefeuille ont publié des chiffres sur les déchets dangereux, ce qui représente 75 % de la valeur des investissements du Fonds.</p> <p>Tag a signalé une quantité limitée (6 tonnes) de déchets dangereux générés, qui sont correctement gérés par l'entreprise.</p>	Omnes Capital soutient les entreprises de son portefeuille dans le domaine de l'économie circulaire en partageant ses connaissances et en fournissant des solutions potentielles pour réduire la production de déchets lors du démantèlement, et nous continuerons à soutenir les entreprises sur ce sujet.
INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SOCIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN							
Questions sociales et questions relatives aux employés	Société dans laquelle nous investissons	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	<p>Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. Aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'a eu lieu en 2024.</p>	L'outil d'évaluation préalable développé par Omnes Capital fin 2022 permettra d'évaluer toute violation des droits de l'homme, des droits du travail et de l'éthique des affaires. La question continuera d'être suivie dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité durable Capenergie pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille.

	Société dans laquelle nous investissons	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	37.84	<p>Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds.</p> <p>En 2024, Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales à l'aide des quatre critères clés suivants. Les données de 2023 ont été ajustées en fonction des quatre critères suivants afin de mieux les comparer.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite de l'entreprise •Mise en œuvre de politiques et de processus anti-corruption •Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des plaintes •Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs 	Omnes continuera d'accompagner les sociétés de son portefeuille, en particulier Enova et Power Capital, dans le renforcement de leurs procédures internes et de leurs systèmes de conformité. L'amélioration de cet indicateur sera incluse dans les plans d'action ESG individuels des deux entreprises pour 2025.
--	---	--	-----------------------	--------------	--	---

				<p>Deux entreprises ont signalé un manque de processus/mécanismes pour se conformer au Pacte des Nations Unies et à l'OCDE :•Enova Value GmbH, en tant que coentreprise, n'a pas de processus établis en place. Cependant, nous incluons Enova Group dans notre analyse de la performance ESG car nous visons à influencer positivement notre partenaire d'investissement. Selon les rapports de l'entreprise, elle n'a actuellement aucune politique ou processus traitant de cette mesure spécifique. •Power Capital a officialisé un code de déontologie, une politique ESG et une politique de lutte contre la corruption et la corruption. Cependant, ils sont toujours en train d'élaborer un mécanisme de protection des dénonciateurs et un mécanisme de traitement des griefs.</p>	
--	--	--	--	---	--

Société dans laquelle nous investissons	12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Rapport moyen en %	14.67	14.06	Champ d'application des rapports 2024 – Six sociétés du portefeuille sur huit ont publié cet indicateur, ce qui représente 62 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Enova II GmbH, en tant que coentreprise, n'avait pas d'employés et ne pouvait donc pas rendre compte de cet indicateur. ENRG2ALL n'a pas d'employée féminine dans l'entreprise au cours de la période considérée.	Omnes Capital s'engagera et soutiendra les sociétés du portefeuille, dans la mesure du possible, dans l'amélioration des politiques internes visant à améliorer l'inclusion et l'égalité dans leur culture d'entreprise, leurs procédures de recrutement et leurs pratiques de promotion, tout en contribuant à promouvoir la diversité des sexes dans les initiatives d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables.
Société dans laquelle nous investissons	13. Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen en %	6.67	6.11	Portée du rapport de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes fait état de la diversité des sexes au sein de leur conseil d'administration, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital s'efforcera d'améliorer la diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de renforcer la diversité au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque des opportunités appropriées se présenteront.
Société dans laquelle nous investissons	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	Périmètre du reporting 2024 – Ce chiffre couvre 100 % de l'investissement du Fonds à fin 2024. Capenergie 4 n'a investi dans des développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2024, conformément à	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, Capenergie 4 ne devrait pas avoir d'investissement dans l'industrie controversée de l'armement dans les années à venir.

				son objectif d'investissement durable. En outre, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	
--	--	--	--	--	--



Capenergie 5

Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des directives AMF DOC-2008-03 et DOC-2014-01.

Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 5	3
2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....	5
2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris.....	5
2.2. Résultats pour 2024.....	6
2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 5.....	6
2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 5 pour 2025.....	7
3. La stratégie d'alignement de Capenergie 5 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité	8
3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique	8
3.2. La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	9
3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité.....	11
4. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	12
4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	13
4.2. Principaux risques en matière de durabilité	13
4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité	13
4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux.....	15
4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques.....	19
4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques	19
4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	19
5. Annexe.....	20
5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques.....	20
5.2. Principaux impacts négatifs du fonds géré	21

1. Présentation du fonds Capenergie 5

Capenergie 5 est la **5^{ème} génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), une stratégie centrée sur les énergies renouvelables. Créé en 2022, le fonds a bouclé avec succès sa levée de fonds en 2024 en atteignant plus de 2 milliards d'euros¹, et a ainsi dépassé le « hard cap » qu'il s'était fixé à 1.65 milliards d'euros.

Au-delà de l'investissement dans des plateformes de production d'énergie renouvelable, l'objectif de Capenergie 5 est triple :

- Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir la transformation du pipeline de projets en actifs opérationnels ;
- Atteindre une taille critique pour les portefeuilles de projets opérationnels, afin qu'ils puissent être vendus à des investisseurs sur le long terme.

La stratégie du fonds consiste à investir des capitaux dans des développeurs d'infrastructures d'énergie renouvelable et à les aider à devenir **des producteurs d'électricité indépendants**. Le fonds contribue ainsi à répondre à la **forte demande de capitaux en Europe pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables**.

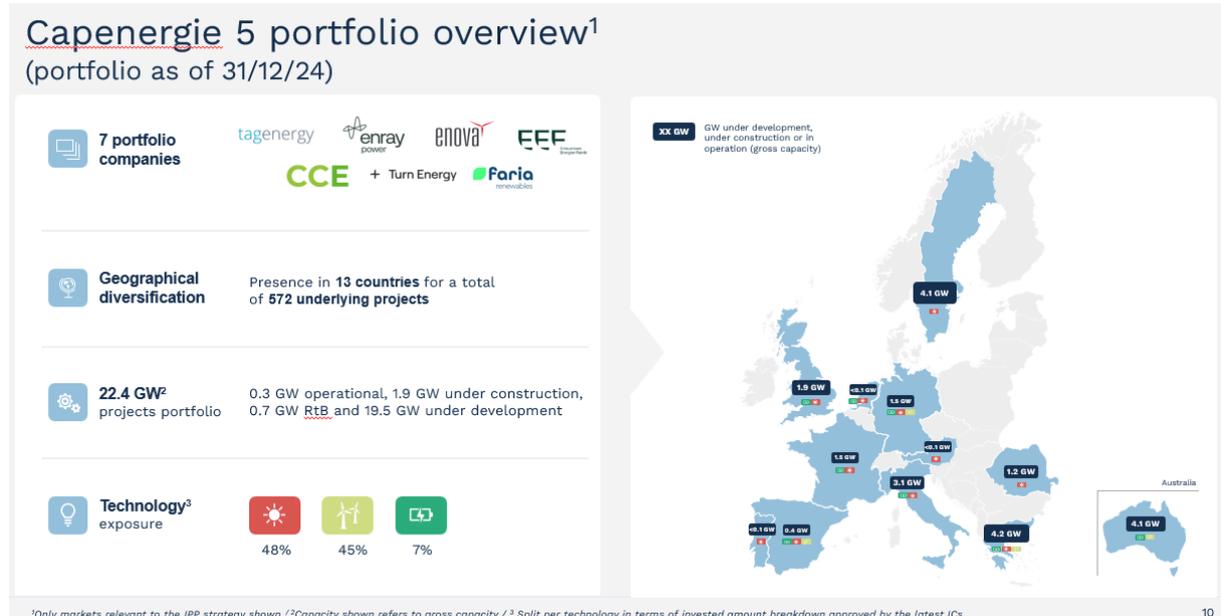
A fin 2024, le portefeuille était composé de **7 actifs**, dont les projets sont principalement situés en Europe et sont spécialisés dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et le stockage d'électricité par batterie, comme le représente le visuel de distribution géographique et sectorielle du portefeuille Capenergie 5 en page 4. Au total, **362 GWhs** d'électricité d'origine renouvelable ont été produits en 2024. Cela correspond à **100 443 tCO₂**² évités grâce aux investissements réalisés par le fonds. Si l'on considère la part de participation de Capenergie 5 dans les sociétés du portefeuille, ces émissions représentent **44 366 tCO₂** en 2024.



¹ Y compris les fonds de co-investissement

² Ce résultat a été obtenu sur la base d'une méthodologie interne de mesure des émissions de CO2 évitées conçue par Omnes, sur la base des données de production d'énergie fournies par les sociétés du portefeuille.

Actifs du fonds Capenergie 5 au 31/12/2024



Omnes se positionne comme **un leader en matière d'ESG** (Environnement, Social, Gouvernance), et a engagé une approche globale en ce sens, encourageant les sociétés du portefeuille à avoir un impact ESG positif tout au long de leur chaîne de valeur.

Plus largement, les fonds Capenergie contribuent à l'atteinte de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies :



Capenergie 5 réalise ses investissements en France et en Europe et est donc **en conformité avec la réglementation européenne en vigueur**, notamment le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Du fait de la nature de son activité d'investissement, l'objectif d'investissement durable de Capenergie 5 est d'accélérer la transition énergétique en investissant dans des plateformes d'infrastructures d'énergies renouvelables européennes. **À ce titre, il est classé comme fonds Article 9.**

En France, les activités d'investissement d'Omnes, dont le fonds Capenergie 5, sont régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Avec plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion en 2024, **Capenergie 5 est soumise aux obligations de transparence de la loi Énergie et Climat**. Ce rapport vise à attester du respect par Capenergie 5 des exigences de l'article 29 de la loi Énergie et Climat.

2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris

A travers sa thèse d'investissement, **Capenergie 5 s'engage à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** par la promotion d'énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe. Capenergie 5 **soutient activement les objectifs à long terme de lutte contre le réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d'énergies renouvelables** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des méthodes de production d'énergie bas carbone par rapport aux sources d'énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un pionnier et un leader de cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 5 incarne cette ambition.

Nous suivons notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris à travers l'analyse **de l'augmentation des émissions de CO2 évitées par le portefeuille Capenergie 5**, rendue possible par la production d'énergies renouvelables à partir des investissements réalisés. En 2024, les sociétés du portefeuille ont évité **100 443 tCO2**, représentant **44 366 tCO2** au niveau de Capenergie 5 (pour la part attribuable au fonds³). Ce résultat est le résultat d'une méthode de calcul développée en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil, détaillée dans la note méthodologique ci-dessous. En 2024, notre approche a été audité par un organisme indépendant.



Comme la plupart des sociétés du portefeuille sont encore en phase de développement de leurs projets, nous prévoyons une **croissance significative de cette contribution dans les années à venir grâce à l'opérationnalisation d'un plus grand nombre de projets.**

- (1) *Il convient de noter que les chiffres ci-dessus constituent une meilleure estimation utilisée à titre d'information. Le résultat final dépendra du calendrier de développement du portefeuille, des facteurs de succès et des zones géographiques. Ces capacités sont nettes des facteurs de succès appliqués au pipeline actuel de projets de chaque société du portefeuille. Ils reposent sur une participation de 100 millions d'euros aux projets.*
- (2) *Les coefficients d'émission de CO2 de chaque pays ont été pris en compte pour tenir compte des différences entre les coefficients d'émission de CO2 nationaux. Ils sont extraits de la base de données 2019 de l'Agence européenne de l'énergie pour les projets européens.*

Note méthodologique | Émissions évitées

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées est basé sur un facteur d'émission qui est déterminé au niveau de chaque pays d'opération, en fonction du mix énergétique national, sur la base des données de l'Agence européenne pour l'environnement. Les émissions évitées sont ensuite calculées en appliquant ce facteur d'émission à la production moyenne d'électricité du parc d'exploitation sur l'année et dans chaque pays d'exploitation.

La méthodologie de calcul des émissions évitées a été affinée en 2024 afin d'accroître sa robustesse en s'appuyant sur des cadres de référence internationaux et ainsi refléter la contribution des entreprises du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

³ Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau de Capenergie 5 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la quote-part d'Omnes Capital dans les participations dans les sociétés du portefeuille.

2.2. Résultats pour 2024

En 2024, nous évaluons l'alignement du fonds Capenergie 5 avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs : les émissions de **gaz à effet de serre (GES) et les émissions de CO2 évitées**. La formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO2 pour ce fonds est prévue prochainement.

Indicateur	Résultats 2024	Taux de couverture ⁴	Détails
Emissions de GES	705 138 tCO2e , soit 110 858 tCO2e au niveau du fonds ⁵	100%	Toutes nos sociétés en portefeuille ont pu fournir les données, représentant 100% de la valeur des investissements du Fonds. Seule la société Enova II GmbH n'a pas été en mesure de communiquer ses émissions de Scope 3. Les chiffres des émissions de GES représentent les émissions aux niveaux de l'entité et du projet. Nous accompagnons nos entreprises dans l'évaluation de leur empreinte carbone. Des travaux d'harmonisation des méthodologies ont été menés en collaboration avec les entreprises au cours de l'année 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
Émissions de CO2 évitées	100 443 tonnes de CO2 représentant 44 366 tCO2 au niveau du fonds	71%	En 2024, cinq entreprises ont généré 362 GWh d'électricité à partir de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a estimé que 100 443 tCO2 ont été évitées grâce à la production d'énergie renouvelable. Les émissions de CO2 évitées augmenteront dans les années à venir à mesure que les projets en cours de développement et de construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C, et en cela la stratégie Capenergie 5 s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Le fonds Capenergie 5 n'utilise pas les référentiels « transition climatique » et « Accord de Paris » de l'Union européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 5

A travers sa démarche d'investissement responsable, Capenergie 5 intègre l'enjeu climatique à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- Pré-investissement : un premier examen de l'opportunité d'investissement est effectué afin de vérifier le respect **de la liste d'exclusion applicable à Capenergie 5**. Celle-ci a été établie par Omnes Capital et s'applique à l'ensemble de ses investissements. Il garantit ainsi **qu'aucun investissement** n'est réalisé dans le **charbon et les hydrocarbures non conventionnels** ;

⁴ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 5.

⁵ Montants pondérés par la quote-part de participation d'Omnes dans les sociétés du portefeuille.

- Due diligence : une analyse est menée par les équipes d'investissement lors de la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de gestion des risques ESG de l'entreprise, y compris les risques climatiques, et **la contribution potentielle de l'entreprise à la réduction des émissions de CO2** à travers son activité ;
- Période de détention : le suivi des investissements recouvre de nombreuses responsabilités, de la participation aux conseils d'administration à l'accompagnement du management pour professionnaliser les processus de l'entreprise, en passant par le **rôle de « sparring-partner » et l'assistance à la mise en place d'outils de reporting** (dont le reporting ESG selon les critères d'Omnes) ;
Notre outil principal est un système de notation interne « **Capenergie ESG Scoring Grid** », qui est appliqué à l'ensemble des sociétés du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thématiques : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques. Nous avons mis à jour notre grille en 2024 et l'avons complétée par un « **Capenergie Sustainability Maturity Framework** » pour aider nos entreprises à faire évoluer leurs pratiques dans le temps ;
De plus, nous centralisons à l'aide d'une base de données **toutes les données ESG des sociétés** du portefeuille, sur la base de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter **des données précises sur le sujet du climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée sur l'Accord de Paris et intégrant les objectifs et engagements, le plan d'actions associé, les initiatives mises en place pour les principaux postes émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois périmètres, etc.
- Cessions : Les équipes d'investissement procèdent à une évaluation de la performance ESG des actifs. Une vérification de la Vendor Due Diligence (VDD) peut être effectuée, si nécessaire, en fonction du contexte de sortie.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue continu** avec les sociétés de notre portefeuille et de **suivre leurs progrès** en matière d'indicateurs de performance climatique. À ce jour, l'alignement du fonds sur les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué sur une base annuelle par le biais de rapports et d'analyses des émissions de CO2 évitées**. La mise à jour de la méthodologie interne utilisée pour le calcul des émissions évitées du portefeuille a été effectuée en 2024.

2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 5 pour 2025

En 2023 et 2024, afin d'aligner les cadres de reporting ESG de tous nos fonds, nous avons renforcé **nos questionnaires ESG** en intégrant **des indicateurs des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité**. Il s'agit notamment de données climatiques harmonisées telles que les émissions de GES et l'exposition des entreprises au secteur des combustibles fossiles.

L'analyse des risques climatiques et de biodiversité fait désormais partie intégrante de notre processus d'investissement. Ces analyses nous ont permis d'avoir une vision plus précise de **l'exposition de notre portefeuille aux aléas climatiques et aux impacts sur la biodiversité**, ainsi que des **opportunités et des risques de transition**. Ces différentes analyses seront présentées dans la section dédiée de ce rapport.

Nous prévoyons d'entreprendre un certain nombre **d'actions clés, qui nous permettront de mieux traduire notre ambition** verte à travers notre activité d'investissement :

- **Formation de nos équipes et des portefeuilles Capenergie** aux enjeux climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires en matière de reporting climat) ;
- Soutenir notre portefeuille dans **l'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES** afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats ;
- L'intégration du risque climatique dans notre **processus d'évaluation**.

3. La stratégie d'alignement de Capenergie 5 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Par notre démarche d'investisseur responsable, nous **reconnaissons l'érosion importante de la biodiversité causée par l'activité humaine** et **notre responsabilité de limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes**. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité, générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital.

En 2024, nous nous sommes engagés à établir la conformité de Capenergie 5 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers la **déclaration des 2 indicateurs d'impacts négatifs principaux (PII)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs comprennent :

- La part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones ;
- La part des investissements dans des entreprises sans pratiques ou politiques foncières/agricoles durables.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur d'impact négatif sur la biodiversité	Impacts de 2024	Taux de couverture ⁶	Détails
Investissements ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	0%	100%	<p>Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les sept sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds.</p> <p>Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au long de la construction et de l'exploitation.</p>
Investissements dans des entreprises sans pratiques foncières/agricoles durables	79.9%	100%	<p>Toutes les sociétés du portefeuille ont fait état de leurs pratiques et politiques foncières durables, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Les terres durables font partie intégrante du thème de la biodiversité dans l'engagement d'Omnes auprès des sociétés de notre portefeuille. Dans le cadre du reporting, bien que la plupart des entreprises aient</p>

⁶ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 5.

indiqué qu'elles n'avaient pas officiellement établi de politiques foncières et agricoles durables, garantir un impact minimal sur les terres fait partie des exigences réglementaires dans plusieurs pays où les sociétés de notre portefeuille opèrent.

L'utilisation de ces deux indicateurs permet de s'assurer à la fois de la **mise en place de mesures de protection appropriées** par les sociétés du portefeuille opérant à proximité ou dans des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la mise en place de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. De cette manière, nous nous assurons que Capenergie 5 répond aux **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** mentionnés ci-dessus.

Au vu des informations reçues en 2024, nous souhaitons désormais accompagner davantage les entreprises dans la remontée d'informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **les pratiques vertueuses** mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité, telles que celles présentées dans l'encadré ci-contre, et d'**en tirer parti en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et l'accompagnement des sociétés du portefeuille seront donc au cœur de la stratégie d'Omnes.

Les pratiques vertueuses des sociétés Capenergie 5 en matière de protection de la biodiversité

- Fixer des objectifs en matière de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée sur les objectifs internationaux
- Mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte biodiversité, pendant les phases de développement, de construction, d'exploitation et de fin de vie du projet
- Une évaluation d'impact systématique pendant la phase de développement pour s'assurer que la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas fragilisés par la mise en œuvre du projet
- Cartographie des sites pour identifier les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et interdire tout projet dans une zone à forte valeur biodiversité
- Des actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs à proximité d'un projet de préservation de la nidification des hiboux ; Prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

3.2. La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

En 2022, nous avons initié des travaux pour mieux **comprendre l'empreinte de Capenergie 5 sur la biodiversité**. Cette démarche vise à dresser un inventaire concret, et ainsi réfléchir à des actions pour contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité.

La première étape a consisté en une **analyse qualitative des impacts et des dépendances des secteurs solaire et éolien sur les services écosystémiques** – c'est-à-dire les services fournis par la nature qui permettent la durabilité de l'activité. L'[outil ENCORE](#) (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance (NCFA), a été utilisé pour alimenter cette analyse.

Les conclusions de cette première analyse mettent en évidence un **impact potentiellement fort du portefeuille sur les écosystèmes terrestres**, lié à la construction de projets éoliens et solaires. L'éolien et le solaire ont des dépendances communes, notamment une **dépendance très matérielle liée à la régulation climatique** qui conditionne la continuité des opérations. Les intempéries (inondations, gel, vagues de chaleur extrêmes, vents forts) menacent les installations et peuvent causer des dommages matériels et humains. Une analyse approfondie de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques a également été réalisée et sera présentée dans la section dédiée aux risques ESG. Les impacts sectoriels et

les dépendances du solaire et de l'éolien terrestre sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Impacts des projets solaires		
Impacts	Description de l'impact ⁷	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> Les fermes de panneaux solaires utilisent des terres, ce qui a un impact sur les habitats naturels pour la biodiversité. L'empreinte d'une ferme solaire de taille moyenne est estimée entre 22,5 et 25,9 m²/GWh. Le degré de gravité de l'impact dépend du type de terrain utilisé - l'utilisation d'un terrain déjà artificialisé aura un impact plus faible par rapport à une zone protégée pour sa biodiversité. Les fermes solaires ont généralement des barrières autour du périmètre des opérations, ce qui limite les mouvements des espèces, et génère ainsi une fragmentation de l'habitat. Enfin, les fermes solaires compactent parfois le sol, entraînant érosion et ruissellement. 	Très élevé
Pollution de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none"> Des substances toxiques et dangereuses peuvent parfois être utilisées dans la construction de fermes solaires, ce qui génère une pollution locale des sols et de l'eau. 	Faible

Impacts des projets éoliens terrestres		
Impacts	Description de l'impact	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> La construction d'éoliennes contribue à la modification des habitats. 	Haut
Pollution de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none"> Les activités d'entretien peuvent générer de la pollution (p. ex. huile, déchets). 	Faible
Perturbations	<ul style="list-style-type: none"> Les collisions avec les pales d'éoliennes sont fréquentes et causent un nombre important de décès ou de blessures chez les oiseaux et les chauves-souris. La construction d'éoliennes dans des endroits défavorables provoque des troubles comportementaux pour la faune, notamment liés à la reproduction et à la recherche de nourriture - jusqu'à 800 m autour des éoliennes. 	Douleur moyenne

Dépendances du solaire et de l'éolien terrestre vis-à-vis des services écosystémiques		
Dépendances	Description des dépendances	Niveau de matérialité
Eau souterraine	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de production peut être maintenu en cas d'interruption de ces services. 	Très faible
Eau superficielle		Très faible

⁷ La description des impacts potentiels du portefeuille sur la perte de biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques est tirée de l'[outil ENCORE](#).

Régulation du climat	<ul style="list-style-type: none"> L'activité est extrêmement dépendante de la régulation du climat, fournie par l'atmosphère, les habitats, la faune, l'eau, le sol et les sédiments. La perturbation de ce service écosystémique mettrait en péril la durabilité de la production. 	Très élevé
Protection contre les inondations et les tempêtes	<ul style="list-style-type: none"> La plupart du temps, l'activité peut se poursuivre en cas d'interruption totale du service écosystémique. 	Douleur moyenne
Stabilisation des sols et contrôle de l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> Bien que moins pratique, le processus de production peut se dérouler sans le service écosystémique en raison de la disponibilité de substituts phytosanitaires. 	Douleur moyenne

Note méthodologique | Analyse de la biodiversité

Approche méthodologique : L'outil [ENCORE](#) permet une analyse de double matérialité des risques sectoriels du solaire et de l'éolien liés à la biodiversité – c'est-à-dire les impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques. Les 11 facteurs d'impact considérés couvrent les 5 principaux facteurs d'érosion de la biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes. 21 services écosystémiques sont analysés en fonction de leur pertinence pour les secteurs considéré.

Axes d'amélioration : Dans le cadre d'une approche sectorielle, l'analyse ne prend pas en compte les pratiques réelles des entreprises du portefeuille. Comme indiqué dans le focus sur les pratiques vertueuses pour la biodiversité, certaines participations mènent des actions ciblées pour limiter le dérangement de la faune locale.

Afin de minimiser l'impact biodiversité de Capenergie 5, plusieurs initiatives ont été mises en place par Omnes Capital pour accompagner les sociétés du portefeuille dans leurs mesures et stratégies de biodiversité :

- Omnes Capital a contractualisé en 2023-2024 avec Altitude AXA Climate un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité afin d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans la phase de due diligence de pré-investissement.
- Omnes Capital a développé en 2023-2024 une boîte à outils biodiversité avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera à soutenir l'application efficace de cette boîte à outils parmi les sociétés de son portefeuille.

3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité

En 2024, Omnes Capital a réalisé une étude d'impact sur la biodiversité à l'échelle de son portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate pour Capenergie 5. Les résultats montrent un faible impact sur la biodiversité des portefeuilles de Capenergie 5. L'empreinte biodiversité est estimée à 0,49 MSA.km2 pour l'impact statique et à 0,02 MSA.km2 pour l'impact dynamique.

Note méthodologique | Impact sur la biodiversité

Approche méthodologique : l'outil Altitude by AXA Climate modélise les impacts sur la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises (scopes 1, 2 et 3 selon les normes du GHG Protocol). La méthodologie s'appuie sur l'expertise d'AXA Climate et utilise l'outil GBS avec des intensités sous-sectorielles calculées en mai 2022 à l'aide de GBS v1.4.0.

L'approche mesure l'impact sur la biodiversité à travers de multiples pressions environnementales. Pour les écosystèmes terrestres, il s'agit notamment de l'utilisation des terres, de l'empiètement, de la fragmentation, des dépôts atmosphériques d'azote, de l'écotoxicité terrestre et du changement climatique. Pour les écosystèmes d'eau douce, les pressions englobent les perturbations hydrologiques dues à la fois au changement climatique et à l'utilisation directe de l'eau, à la conversion des terres humides, à l'utilisation des terres dans les bassins versants des rivières et des zones humides, à l'eutrophisation de l'eau douce et à l'écotoxicité de l'eau douce.

La méthodologie utilise MSA.km2 (Abondance moyenne des espèces par kilomètre carré) comme indicateur principal, suite à la reconnaissance par l'IPBES de MSA comme mesure d'évaluation de l'intégrité de l'écosystème. Cela crée un parallèle avec les évaluations de l'empreinte GES, où MSA.km2 fonctionne de la même manière que tCO₂eq. L'évaluation tient compte à la fois des impacts statiques (impacts cumulatifs passés) et des impacts dynamiques (impacts de l'année en cours). Pour permettre des comparaisons entre écosystèmes, les impacts terrestres et aquatiques sont convertis en MSAppb (parties par milliard de surface totale), et les comparaisons entre entreprises utilisent des mesures d'intensité telles que MSA.m²/k€ ou MSAppb/b€.

Points à améliorer : La méthodologie exclut plusieurs facteurs clés : les conditions locales (rareté de l'eau, proximité des aires protégées, espèces menacées, fertilité des sols), les espèces exotiques envahissantes (5^e cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) et les impacts sur les écosystèmes marins.

Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Nous appliquons au fonds Capenergie 5 la **politique d'intégration des risques de durabilité** d'Omnes, menée conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'objectif est de décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui **pourrait potentiellement ou réellement avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds**. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit impacter d'autres risques et contribuer corrélativement à des risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investisseurs. Les risques de durabilité sont abordés dans les domaines suivants :

- **Environnement** : enjeux liés aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émissions de gaz à effet de serre...), de l'impact sur l'habitat, l'utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits de l'homme, au bien-être des populations, à la gestion des ressources humaines au sein des entreprises, etc.
- **Gouvernance** (émetteurs) : enjeux de stratégie d'entreprise, de création de valeur actionnariale, de culture d'entreprise, d'équilibre des pouvoirs, etc.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, d'autant plus que les risques doivent être analysés différemment **selon le secteur et les spécificités de l'activité** d'une entreprise, ainsi que selon son **stade de maturité**. L'analyse de durabilité est réalisée sur la base **d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation**, mais méthodologiquement cohérents. Omnes s'appuie principalement sur **les audits et les retours** d'expérience de ses holdings. Il faut donc prendre en compte le risque de désinformation dans l'analyse ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités en matière de durabilité dans **nos recherches, analyses et processus décisionnels en matière d'investissement** afin de cerner tous les risques potentiels à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

4.2. Principaux risques en matière de durabilité

4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité

Nous avons regroupé les risques de durabilité en 4 grandes catégories : le changement climatique, la biodiversité, la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant présente une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
Risques liés au changement climatique	
Risques climatiques physiques	<p>Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Celles-ci peuvent être aiguës (dues à des événements naturels) ou chroniques (liées à la hausse des températures, à l'acidification des océans et aux changements géographiques à long terme tels que l'élévation du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités.</p> <p>Une analyse a été menée par Omnes Capital afin d'évaluer l'exposition de Capenergie 5 aux risques physiques liés au changement climatique, dont les résultats sont présentés dans la Section dédiée du rapport.</p>
Risques climatiques de la transition	<p>Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations et ruptures technologiques, perception par les clients et les parties prenantes de leur impact potentiel.</p> <p>Une étude des risques et des opportunités de transition pour le fonds a été réalisée, dont les conclusions sont présentées dans la Section dédiée du rapport.</p>
Risques de contentieux	<p>Risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à l'absence de prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme.</p> <p>Omnes a pour objectif d'investir dans un ensemble d'entreprises européennes (principalement françaises). Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie peu impactante sur l'environnement et plus prise en compte de l'humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé dans le cadre d'un contentieux.</p>
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	<p>L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque de survenance des aléas climatiques décrits dans les risques physiques. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts dans des zones peu aménagées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).</p>
Risques de gouvernance	
Risques de réputation	<p>Le risque de réputation est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation.</p> <p>Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même.</p> <p>Les événements les plus probables susceptibles d'entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'absence de mise en œuvre de mesures de suivi des sociétés financées, à une situation de potentiel de corruption ou de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des sociétés financées détenues dans nos fonds.</p>
Risques de litige et/ou de responsabilité liés à des facteurs non financiers	<p>Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action en justice pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale.</p> <p>Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.</p>

Risque de désengagement des actionnaires	<p>Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce des droits de vote dans toutes les sociétés du portefeuille, cotées ou non.</p> <p>Le risque proviendrait de la non-identification des résolutions nécessitant un vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de mesures sociales (intéressement, formation, etc.) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des fiduciaires, audit, etc.).</p>
Risques d'incapacité à s'engager de manière constructive avec les sociétés en portefeuille	<p>L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.</p> <p>Le risque proviendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.</p>
Risques de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, d'abus des actifs de l'entreprise	<p>La corruption et le blanchiment d'argent sont le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit qui a procuré un bénéfice direct ou indirect à l'auteur de l'investissement, ou de l'utilisation prévue des bénéfices tirés de l'investissement.</p> <p>Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des participations et des investisseurs de fonds visant à réduire la survenance de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'absence de détection de malversations au sein des entreprises financées.</p> <p>Le risque de sanctions à l'encontre de ces sociétés pour de telles actions aurait un impact sur la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.</p>
Risques sociétaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	<p>Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités territoriales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, la formation et les besoins de sensibilisation. Ces changements de mode de vie vont affecter la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.</p>
Risques d'assurance	<p>L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de la biodiversité va générer des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur les littoraux, etc.).</p>
Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation	<p>Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.</p>

4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux

En 2024, Omnes a réalisé une évaluation complète de l'exposition des actifs aux risques liés au climat et à la biodiversité dans ses fonds d'énergies renouvelables et d'infrastructures (Capenergie et Construction Energie Plus). Nous avons déployé la solution Altitude d'AXA Climate : une solution logicielle spécifiquement conçue pour les fonds d'infrastructure et de capital-investissement. L'utilisation de cette solution permet à Omnes de :

- Renforcer et améliorer l'efficacité de nos processus d'investissement et de diligence raisonnable
- Répondre aux attentes de plus en plus strictes de nos investisseurs et aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de reporting en matière de durabilité

- Fournir aux sociétés de notre portefeuille des informations personnalisées et exploitables sur les facteurs de risque liés au climat et à la biodiversité et les options d'atténuation, tant pour leurs propres opérations que pour leurs chaînes d'approvisionnement

L'évaluation a relevé les risques suivants pour 276 actifs du portefeuille Capenergie 5, en fonction de leurs secteurs et de leurs coordonnées GPS.

- Pour les risques climatiques physiques, 17 risques chroniques et aigus potentiels ont été couverts, à savoir la modification de la température de l'air, la modification des régimes de précipitations, la modification de la configuration des vents, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, l'érosion des sols, la chaleur extrême, le froid extrême, les incendies de forêt, les cyclones tropicaux, les tempêtes, la sécheresse, les précipitations extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les affaissements ;
- Pour les risques et opportunités climatiques de transition, l'outil couvre 10 risques et 12 opportunités sous quatre piliers principaux : politique et juridique, technologie, marché et réputation ;
- Risques liés à la dépendance des actifs vis-à-vis des services écosystémiques ;
- Risques posés par les actifs pour les zones d'intérêt pour la biodiversité et les espèces menacées.

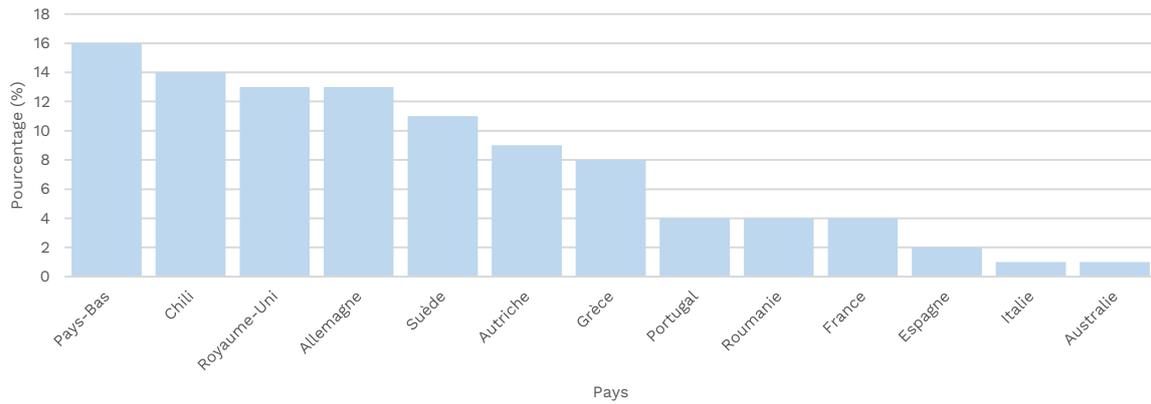
L'évaluation a également fourni des recommandations sur les prochaines étapes que les sociétés de portefeuille doivent prendre pour atténuer les risques identifiés et saisir les opportunités.

L'évaluation a mesuré l'exposition de chaque actif à chaque risque comme élevée, moyenne ou faible et a identifié l'impact que les risques peuvent avoir sur l'infrastructure, les opérations et les finances de l'actif.

Les sociétés du portefeuille de Capenergie 5 concentrent trois types d'activités : **la production d'énergie solaire, l'énergie éolienne et le stockage d'électricité par batterie**. L'évaluation menée en 2024 a porté sur 276 actifs d'énergie renouvelable en Europe, Australie, et Chili. Les parcs éoliens terrestres représentant la plus grande part (69 %), suivis des installations solaires photovoltaïques au sol (13 %), des systèmes solaires photovoltaïques en toiture (9 %), des installations de stockage d'électricité électrochimique (7 %) et des systèmes solaires photovoltaïques agrivoltaïques (2 %). Ces installations sont géographiquement réparties principalement à travers l'Europe et dans une moindre mesure, hors Europe, avec des concentrations dans des pays tels que les Pays-Bas, le Chili, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et l'Autriche, avec une présence plus faible en Grèce, au Portugal, en Roumanie, en France, en Espagne, en Italie et en Australie.

Les actifs analysés comprennent des actifs en phase de développement prêts à construire, en construction et en exploitation, avec les localisations géographiques rapportées par les sociétés du portefeuille.

Répartition Géographique des Actifs

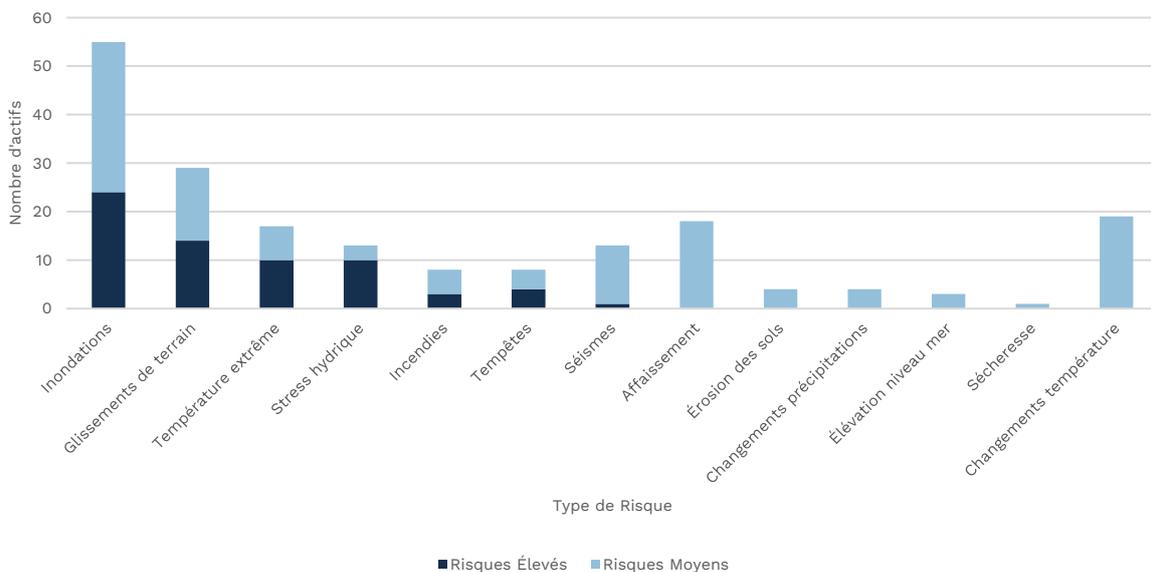


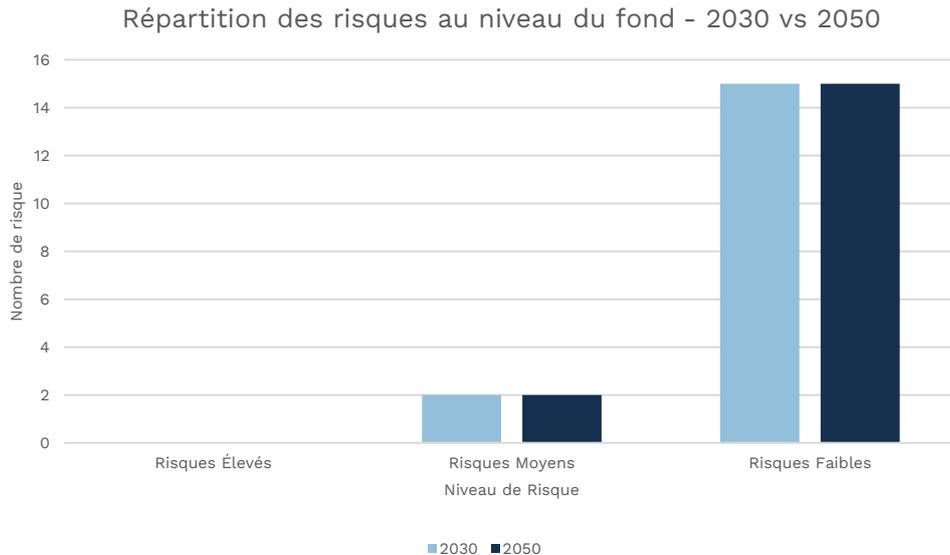
a) Analyse des risques climatiques physiques

L'évaluation des risques climatiques physiques est réalisée dans le cadre du scénario SSP2-4.5, qui représente une trajectoire modérée du changement climatique avec une augmentation des températures mondiales d'environ 2,7 °C d'ici 2100.

Le portefeuille présente un profil de risque climatique physique favorable et stable. Le profil de risque de 2030 demeure identique à celui de l'horizon 2050. À l'horizon 2050, l'analyse identifie des risques au niveau des actifs individuels, notamment les inondations qui représentent le principal risque, affectant 24 actifs à risque élevé et 31 actifs à risque moyen, touchant principalement les parcs éoliens terrestres et les installations solaires au sol. Les glissements de terrain constituent le second risque, avec 14 actifs à risque élevé. D'autres risques sont également présents mais à des niveaux moindres, le détail étant présenté dans le graphique ci-dessous (Types de Risques Climatiques Physiques par Gravité (2050)). Sur la base de cette analyse au niveau des actifs, l'évaluation conclut qu'aucun risque élevé n'est identifié au niveau du fonds, avec seulement 2 catégories de risque moyen : les inondations et les glissements de terrain.

Types de Risques Climatiques Physiques par Gravité (2050)





b) Analyse des risques de transition

L'évaluation des risques de transition est évaluée dans le cadre du scénario Net Zero 2050 pour les périodes 2030 et 2040. Les perspectives de transition restent favorables pour ce portefeuille d'énergie renouvelable sur les deux périodes, reflétant l'alignement naturel du secteur sur les objectifs mondiaux de durabilité.

Jusqu'en 2030 et jusqu'en 2040, les considérations relatives au coût des matières premières représentent le principal domaine nécessitant une attention continue, reflétant l'évolution de la dynamique du marché des minéraux essentiels aux infrastructures d'énergie renouvelable, notamment le lithium, le cuivre, le nickel, le manganèse et le cobalt utilisés dans les panneaux solaires, les éoliennes et les systèmes de stockage d'énergie.

Nous maintenons un dialogue régulier avec les sociétés de notre portefeuille concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies d'optimisation des coûts. Grâce à une planification collaborative et à des partenariats stratégiques, nous aidons nos actifs à élaborer des approches d'approvisionnement résilientes et à explorer des matériaux alternatifs et des solutions de recyclage pour gérer efficacement cette dynamique de marché.

c) Impact financier

L'évaluation révèle également les pertes annuelles moyennes potentielles (AAL) par actif jusqu'en 2050. L'AAL représente l'impact financier attendu des événements liés au climat dans trois horizons temporels différents (2025, 2030 et 2050) et selon trois scénarios différents, également connus sous le nom de trajectoires socio-économiques partagées (SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5). Il combine la probabilité que ces événements se produisent avec le coût potentiel des dommages qu'ils pourraient causer.

Cela ne signifie pas que de tels coûts se produiront chaque année ; certaines années peuvent n'avoir aucune perte, tandis que d'autres peuvent voir des impacts importants. Les pertes potentielles sont classées en deux types principaux :

- Dommages matériels : perte de valeur d'actifs (CAPEX) causée par des dommages aux bâtiments et aux infrastructures
- Perte d'exploitation : perte de revenus (OPEX) pour la société du portefeuille causée par l'arrêt de l'exploitation des actifs

À mesure que la couverture des risques dans l'évaluation AAL augmente, nous nous attendons à ce que la granularité et la précision des évaluations s'améliorent au fil du temps, avec des comparaisons d'une année sur l'autre devenant disponibles.

4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait **de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement auprès de nos investissements**, et constitue l'une des priorités du **Comité ESG interne** d'Omnes.

Le plan de contrôle permanent d'Omnes prend en compte le suivi des ESG au sein des participations. Par ailleurs, le contrôle annuel sur la gestion des risques prévoit également le point concernant la cartographie des risques financiers des fonds et mandats gérés (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité).

D'autre part, le risque de durabilité est très étroitement lié au risque de non-conformité, car les obligations de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi à la fois au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) et au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an.

4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

L'évaluation des risques environnementaux est intégrée systématiquement dans notre processus d'investissement. En 2024, nous avons mené notre première évaluation à l'échelle du portefeuille, qui servira de référence. À l'avenir, nous intégrerons cette évaluation annuelle dans nos processus de gestion de portefeuille plus larges, complétée par des points d'information supplémentaires sur l'utilisation des ressources locales et la taille des projets. Nous évaluerons également les pratiques d'atténuation des risques déployées sur les sites afin de nous fournir des renseignements plus exploitables au niveau du portefeuille. En outre, nous continuerons à soutenir nos initiatives dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation si nécessaire.

4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficiles à mesurer, car des méthodologies robustes pour évaluer les aspects ESG sont encore en cours de développement. Cependant, à partir du premier semestre 2025, nous avons intégré chez Omnes Capital les risques climatiques physiques dans notre processus d'évaluation, en accord avec notre attrait pour le risque de durabilité. Pour nos investissements basés sur l'infrastructure, nous évaluerons le potentiel de dommages causés par le climat et d'interruption des activités, et nous appliquerons cela aux évaluations au niveau des actifs, des sociétés de portefeuille et des fonds.

En outre, nous pensons qu'il existe des opportunités financières associées aux entreprises qui ont une maturité ESG plus élevée que leurs pairs. En conséquence, nous avons **constaté un accès plus facile au financement** pour les sociétés de portefeuille qui font preuve de solides politiques et pratiques ESG, **avec des conditions notablement plus avantageuses sur les taux.**

5. Annexe

5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques

Aléas climatiques	Solaire	Vent	Stockage
Changement de température	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les batteries sont très sensibles aux variations de température.
Stress thermique	Au-dessus de 25°, le rendement diminue car le rendement des cellules photovoltaïques est réduit.	Faible sensibilité	Les batteries peuvent s'enflammer et/ou exploser par temps chaud (« emballement thermique ») et leur efficacité est également réduite. Plusieurs cas d'incendies ont été signalés en lien avec des systèmes de stockage d'énergie.
Vague de froid / Givre	Le gel diminue l'efficacité des panneaux solaires. Les cellules photovoltaïques peuvent être endommagées lorsque les températures descendent en dessous de 0°. Les connexions électriques peuvent être altérées, ce qui entraîne des coûts de maintenance.	Le gel, surtout associé à une atmosphère humide, peut ralentir, voire arrêter, les éoliennes.	Le froid peut entraîner des pertes importantes d'électricité stockée.
Changements dans les types de précipitations	En recouvrant les panneaux solaires, la neige empêche les rayons du soleil d'atteindre les cellules photovoltaïques et réduit ainsi leur rendement. Une forte couverture nuageuse en cas de précipitations réduit le rendement.	Faible sensibilité	Faible sensibilité
Changements liés au vent	Faible sensibilité	Le changement climatique a un impact sur la vitesse du vent, qui conditionne la production d'énergie éolienne. En l'absence de vent (<10km/h) les éoliennes ne fonctionnent pas ; Les vents violents provoquent l'arrêt en toute sécurité des éoliennes, ce qui pourrait endommager les pales et les turbines.	Faible sensibilité
Sécheresse	Faible sensibilité	La sécheresse peut avoir un impact sur la continuité du service, mais n'a pas d'impact sur l'intégrité des actifs.	La sécheresse peut provoquer la corrosion des câbles sous terre.
Fortes pluies	Les fortes pluies, y compris la grêle, peuvent entraîner de lourdes pertes de matériaux et des coûts d'entretien élevés.	Faible sensibilité	Les inondations mettent en péril les installations de stockage d'électricité.

Légende :

Faible sensibilité 

Sensibilité moyenne 

Sensibilité élevée 

5.2.Principaux impacts négatifs du fonds géré

Adverse sustainability indicator				Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	41.75	12.36	Scope of 2024 reporting – All of our portfolio companies were able to provide the data, representing 100% of the Fund's investments value. Except one company Enova II GmbH was not able to report its Scope 3 emissions. The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have	Since the previous reporting period, Omnes Capital has worked with portfolio companies to homogenise GHG assessment methodologies and provide results considering both market-based and location-based methodologies – as recommended by the supervisory authorities. This was done by onboarding a new reporting platform, Novata, and continuous engagement with our portfolio companies. The Fund has achieved a 100% reporting rate on carbon footprint in this reporting period. Omnes Capital is committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company through two key levers: <ul style="list-style-type: none"> • Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions • Systematic reduction of emissions from company activities
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	2 365.69	257.65		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	121 183.27	22 911.81		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	123 590.70	23 181.82		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	65.38	<i>Not monitored</i>		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments	211.17	85.82			

	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	35 833.16	3 530.95	<p>applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table.</p> <p>In 2024, Omnes Capital enhanced its disclosure by reporting Scope 2 GHG emissions using the market-based methodology to investors. This allows comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not incorporated into total GHG emissions calculations. Three portfolio companies reported their market-based Scope 2 emissions in 2024. Omnes Capital will continue engaging with remaining portfolio companies to increase the reporting rate for the next reporting year.</p> <p>The GHG emissions figures represent emissions at both entity and project levels. The increase in figures is due to higher Scope 3 emissions reported by companies. This trend aligns with Omnes</p>	<p>To advance our second lever, we have implemented structured engagement initiatives, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies • Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain <p>Omnes Capital will apply the approaches to drive its engagement with the company and maximize the positive climate impact of the Fund, whenever feasible.</p>
--	------------------	--	----------------------------------	----------------------------	----------	---	---

				<p>Capital's industry knowledge, as Scope 3 GHG emissions (purchased goods and upstream transportation and distribution) constitute the majority of the climate impact for renewable energy developers. As our portfolio companies expand their project development, Omnes Capital anticipates emissions to increase.</p> <p>The Scope 2 emissions increase was primarily attributed to 3,650 tCO₂eq reported by Enova Value II. This figure was estimated by multiplying the energy consumption of all wind turbines by the average carbon intensity of the German grid (380 g/kWh). While these emissions should be offset long-term through contributions to grid decarbonization, Omnes Capital remains committed to implementing carbon reduction initiatives throughout portfolio companies' operations.</p>	
--	--	--	--	---	--

	Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector		% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments.</p> <p>Capenergie 5 invested in seven companies dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, UK, Australia and Chile. These investments are aligned with Omnes Capital's exclusion list and Capenergie 5's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.</p>	<p>Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to have exposure to companies active in the fossil fuel sector as the Fund expands in the future reporting periods.</p>
	Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported, representing 92% of the Fund's investment value.</p> <p>Enray Power was not able to report this indicator because the company didn't have assets in operation yet and hence no energy production.</p>	<p>Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods.</p> <p>Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.</p>

			Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	54.24	60.48	<p>Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported the data, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period.</p> <p>The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across portfolio companies' operations.</p>	<p>As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency whenever feasible.</p>
Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector			GWh/€M revenue	0.44	0.23	<p>Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported their energy consumption figures, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period.</p> <p>All portfolio companies are renewable energy</p>	<p>The Fund's energy consumption is projected to increase as portfolio companies expand operations. Our investment strategy focuses on resilient, competitive developers. Omnes Capital will support assets in reducing energy consumption intensity through improvements in building efficiency, mobility, and energy procurement strategies. The Capenergie ESG Scoring Grid and Sustainability Maturity Framework serve as essential tools for guiding discussions and establishing priorities tailored to each portfolio company.</p>

						<p>developers. As such, they operate in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE. The increase in GWh from last year is due to a better reporting quality.</p>	
Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments.</p> <p>Several of our portfolio companies had sites close to biodiversity sensitive areas. However, all companies comply with their domestic environmental regulations during the permitting process, which ensured the companies' activities didn't negatively affect the areas. Ongoing monitoring will be done throughout the construction and operation.</p>	<p>As Capenergie 5 aims to secure 80%-100% of its investments aligned with the EU Taxonomy and all DNSH criteria, the mitigation of biodiversity impact is a central topic to address. Several initiatives were implemented by Omnes Capital to support the portfolio companies on their biodiversity measurement and strategies:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Omnes Capital has onboarded a biodiversity footprint assessment tool in 2023-2024 with Altitude AXA Climate, in view to assess the qualitative and quantitative impact of the portfolio companies on biodiversity. The assessment is integrated systematically in the investment process. • In 2024, Omnes Capital conducted a portfolio-wide environmental risk assessment using Altitude by AXA Climate

							and analyzed climate and biodiversity-related risks. To strengthen our risk management approach, we are performing an in-depth analysis of these risks with further results expected by year-end. <ul style="list-style-type: none"> • Omnes Capital has developed a biodiversity toolkit in 2023-2024 with an external consultant, in view to guide portfolio companies on the strategies and actions that can be taken throughout the project life cycle. Several companies have integrated this toolkit in their biodiversity strategies. Omnes will keep supporting the efficient application of this toolkit among its portfolio companies.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported water emission figures, representing 80% of the Fund's investment value.	Omnes Capital has successfully raised awareness about hazardous substance emissions to water and increased the reporting rate from 3% to 80%. Omnes will continue supporting its portfolio companies in monitoring this indicator and maintaining limited water emissions.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00009	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported figures on hazardous waste, representing 95% of the Fund's investment value.	Omnes Capital has been supporting portfolio companies on circular economy initiatives through knowledge sharing and providing potential solutions to reduce waste generation during decommissioning. Omnes Capital will continue monitoring this metric and engage with Tag

						Tag reported limited amount (6 tons) of hazardous waste generated, which is properly managed by the company.	Energy to minimize its hazardous waste generation wherever possible, unless no alternative solutions are available.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value. No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	30.41	41.57	<p>Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>In 2024, Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using the following four key criteria. The 2023 data was adjusted based on the following four criteria for better comparison.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers <p>Two companies reported a lack of</p>	<p>Since the last reporting year, Enraypower (previously known as Integrum) and Turn Energy have successfully established relevant processes related to compliance with UN Global Compact and OECD Guidelines for Multinational Enterprises, leading to the decrease in figures for 2024.</p> <p>Omnes has supported portfolio companies in formalizing internal policies. For example, we supported Turn Energy in formalizing a supplier code of conduct and CCE in developing due diligence procedures that incorporate UNGC and OECD guidelines.</p> <p>Omnes will continue supporting Faria and further engage in discussions with Enova Group to strengthen their internal procedures and compliance systems, which are integrated into the companies' individual ESG action plans.</p>
--	------------------	---	------------------	--------------	-------	--	---

					<p>processes/mechanisms for UNGC and OECD compliance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enova II GmbH, as a joint venture, does not have established processes in place. However, we include Enova Group in our ESG performance analysis as we aim to positively influence our investment partner. According to company reporting, they currently have no policies or processes addressing this specific metric. • Faria has only formalized the Anti-corruption and Anti-bribery Policy. It is developing its Code of Ethics Policy and closely assessing an efficient mechanism for grievance handling and whistleblower protection. 	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	19.00	17.40	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non</p>	<p>Omnes Capital will continue supporting portfolio companies to close gender pay gaps wherever feasible, and will engage with EEF to enhance its internal policies to improve inclusion and equality throughout their corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices.</p>

					<p>applicable for the company.</p> <p>In 2024, four companies (CCE, Enraypower, Turn Energy, and Faria) improved their gender pay gap. Faria achieved a gender pay gap close to zero (-0.19% in 2024). The increase in the average ratio was due to EEF reporting its gender pay gap (33.33%) for the first time, which drove up the overall value, as the company did not report this metric last year.</p>	
Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	7.76	9.05	<p>Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their board gender diversity, representing 100% of the Fund's current investment value.</p> <p>The decrease in the average ratio was due to EEF reporting its board diversity for the first time, as the company did not report this metric last year.</p>	<p>As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.</p>

	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment as of end 2024. Capenergie 5 only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, Capenergie 5 is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
VOLUNTARY PAI							
Water, wate and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	79.88	90.75	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their sustainable land practices and policies, representing 100% of the Fund's current investment value. Sustainable land is embedded in the biodiversity topic of Omnes' engagement with our portfolio companies. Within the reporting scope, although most of the companies reported that they haven't officially established sustainable land/agriculture	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."

					<p>policies, ensuring minimum impact to the land is part of the regulatory requirements in several countries where our portfolio companies operate. In addition, several practices were made to ensure sustainable use of lands. For example:</p> <ul style="list-style-type: none">•Environmental Impact Assessment (EIA) has been established as a standard requirement for all future CCE projects, ensuring regular monitoring of land ecological conditions.•Turn Energy performs EIA whenever it is legally required.•Enray Power applies the UK BNG approaches and expect to obtain positive net gain for most of the projects.	
--	--	--	--	--	--	--

Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	0.00	0.00	<p>Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported on the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non applicable for the company.</p> <p>An accident occurred in 2024 involving one of the subcontractors of one of our portfolio companies. Even if subcontractors are excluded from the scope of this indicator, investors were kept informed during the the quarterly business update meetings and at the Annual General Meeting held at the end of last year, and the LPAC members were informed during the last LPAC meeting of 2024.</p>	<p>Omnes will continue to support its portfolio companies in the effective implementation of and adherence to health and safety standards.</p>
-----------------------------	------------------	----------------------	-----------------------	-------------	------	--	--